



**HAL**  
open science

# Enquête sur l'enquête “ Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires ” de Olivier Rozenberg

Guillaume Garcia

## ► To cite this version:

Guillaume Garcia. Enquête sur l'enquête “ Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires ” de Olivier Rozenberg. [Rapport de recherche] beQuali. 2013, pp.55. hal-02981636

**HAL Id: hal-02981636**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-02981636>**

Submitted on 4 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# ENQUÊTE SUR L'ENQUÊTE

## Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires

Enquête par entretiens individuels semi-directifs  
réalisée au début des années 2000 par Olivier  
Rozenberg avec des parlementaires français.

beQuali

PAR  
GUILLAUME GARCIA

CDSP UMS 828 CNRS-Sciences Po

beQuali

2013

## L'ENQUÊTE EN BREF

**Titre de l'enquête :** Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires.

**Mots clés :** Parlement, parlementaires, institutions politiques, Europe, rôle, représentation.

**Méthodologie :** Entretiens individuels semi-directifs.

**Zone géographique :** Assemblée nationale, Sénat, Gouvernement, Parlement Européen.

**Bornes temporelles :** 1999-2005.

**Discipline :** Science politique (sociologie des institutions politiques).

**Auteur de l'enquête :** Olivier Rozenberg.

## L'ENQUÊTE SUR L'ENQUÊTE

### Principe

L'enquête sur l'enquête est une production scientifique réalisée par un membre temporaire ou permanent de l'équipe beQuali qui a pour objet d'éclairer d'un point de vue documentaire, méthodologique et analytique les enquêtes qualitatives diffusées sur le site enQuêtes.

**Auteur de l'enquête sur l'enquête :** Guillaume Garcia<sup>1</sup>.

### Résumé

Cette enquête sur l'enquête rend compte d'une recherche d'Olivier Rozenberg, chercheur au Centre d'études européennes, pour une thèse soutenue en 2005 (au CEVIPOF). Mariant l'analyse de deux objets, l'un en plein essor à l'époque, l'Europe, l'autre (presque) tombé en désuétude, le Parlement, l'auteur étudie la mobilisation parlementaire en matière européenne, en France et sur la période 1993-2005, à partir de la notion de rôle. Il privilégie une approche motivationnelle, laquelle insiste sur l'unicité de l'interprétation des rôles et l'importance des aiguillons émotionnels ; il se distingue des approches interactionnistes dominantes et intègre également des questionnements de psychologie politique. Les matériaux archivés consistent dans les entretiens semi-directifs, qu'il a lui-même menés (entre 1999 et 2003), avec des députés essentiellement, ainsi qu'avec des sénateurs, quelques députés européens et des anciens ministres du gouvernement Jospin. Adoptant une démarche compréhensive, il transpose au cas français la typologie établie par Searing à partir du cas des parlementaires britannique de base. Il propose une typologie du répertoire des rôles que les parlementaires peuvent endosser ainsi qu'une ébauche de classification des élus interrogés. Son analyse lui permet d'éclairer les conditions d'européanisation ou de non de chaque rôle. Outre la valeur que représentent ces témoignages de membres d'un groupe social difficile d'accès, le potentiel de réutilisation du matériau est important, tant pour des fins de comparaisons (diachroniques, transnationales...) que pour affiner la typologie ou la classification proposées, ou au-delà explorer le processus de sélection et d'apprentissage des rôles ou encore interroger la puissance prescriptive des rôles.

---

<sup>1</sup> Je remercie Anne Both pour ses commentaires et suggestions. Une première version de ce texte a été soumise à Olivier Rozenberg, qui l'a validée après quelques modifications mineures.

# SOMMAIRE

<b>1- GENESE DE L'ENQUETE</b> .....	<b>- 4 -</b>
1.1. TRAJECTOIRE .....	- 4 -
1.2. INTENTIONS .....	- 5 -
1.2.1. <i>Intention générale</i> .....	- 5 -
1.2.2. <i>Battre en brèche trois «évidences»</i> .....	- 5 -
<b>2 - UNIVERS THEORIQUE</b> .....	<b>- 8 -</b>
2.1. ENJEUX GENERAUX DE LA THEORISATION .....	- 8 -
2.1.1 – <i>Un positionnement original par rapport à la littérature classique</i> .....	- 8 -
2.1.2. <i>Une théorie de l'acteur qui tient à distance deux paradigmes</i> .....	- 8 -
2.1.3. <i>Une postulat théorique affranchi de trois a priori</i> .....	- 9 -
2.2. ANCRAGES THEORIQUES .....	- 10 -
2.2.1. <i>Eléments généraux sur la notion de rôle</i> .....	- 10 -
2.2.2. <i>L'approche motivationnelle des rôles</i> .....	- 11 -
2.2.3. <i>Le poids des investissements émotionnels dans l'interprétation des rôles</i> .....	- 13 -
<b>3- REALISATION DU TERRAIN</b> .....	<b>- 15 -</b>
3.1- DELIMITATION TEMPORELLE DE L'ENQUETE .....	- 15 -
3.2. LA MISE EN PRATIQUE .....	- 15 -
3.2.1. <i>Les entretiens</i> .....	- 15 -
3.2.2. <i>Les observations ethnographiques</i> .....	- 20 -
<b>4. CORPUS CONSTITUE ET CONSERVE</b> .....	<b>- 22 -</b>
4.1. CORPUS MOBILISE DANS L'ENQUETE ORIGINELLE .....	- 22 -
4.1.1. <i>Les données de première main</i> .....	- 22 -
4.1.2. <i>Les matériaux de seconde main (non archivés)</i> .....	- 24 -
4.2. PARTIE DU CORPUS ARCHIVEE .....	- 25 -
<b>5. ANALYSE : METHODOLOGIE ET RESULTATS</b> .....	<b>- 27 -</b>
5.1. LA DEMARCHE GENERALE D'ANALYSE .....	- 27 -
5.1.1. <i>Le privilège accordé à l'Assemblée nationale</i> .....	- 27 -
5.1.2. <i>Une démarche plutôt inductive et compréhensive</i> .....	- 27 -
5.1.3. <i>Une démarche idéale-typique</i> .....	- 28 -
5.2. L'ETABLISSEMENT DU REPERTOIRE DES ROLES PARLEMENTAIRES .....	- 28 -
5.3. L'HORIZON CLASSIFICATOIRE.....	- 31 -
5.3.1. <i>L'unicité de l'interprétation des rôles</i> .....	- 31 -
5.3.2. <i>La tentative de classification</i> .....	- 33 -
5.4. LES CONDITIONS D'EUROPEANISATION OU DE NON EUROPEANISATION DU ROLE.....	- 34 -
5.4.1. <i>Chaque rôle s'europeanise de façon spécifique : des facteurs multiples</i> .....	- 35 -
5.4.2. <i>Panorama de l'europeanisation des rôles concrets</i> .....	- 36 -
<b>6. POSTFACE</b> .....	<b>- 40 -</b>
6.1. L'EXPLOITATION DE L'ENQUETE .....	- 40 -
6.1.1. <i>Publications tirées de l'enquête</i> .....	- 40 -
6.1.2. <i>Trajectoire ultérieure</i> .....	- 40 -
6.1.3. <i>Validité du modèle théorique développé</i> .....	- 41 -
6.2. REUTILISATIONS POSSIBLES .....	- 41 -
6.2.1. <i>Comparaisons transnationales</i> .....	- 41 -
6.2.2. <i>Analyse secondaire</i> .....	- 42 -
<b>BIBLIOGRAPHIE GENERALE</b> .....	<b>- 44 -</b>
<b>ANNEXES : ELEMENTS DE COMPREHENSION DU CONTEXTE DE L'ENQUETE</b> .....	<b>- 47 -</b>

# 1- Genèse de l'enquête

## 1.1. Trajectoire

Cette enquête est le fruit d'une thèse de doctorat en science politique qu'Olivier Rozenberg a entreprise fin 1999 et soutenue fin 2005, sous la direction de Richard Balme, à Sciences Po (au Cévipof), et pour laquelle il a reçu le prix de thèse de l'Assemblée nationale en 2006. L'auteur a débuté sa recherche sans financement<sup>2</sup>, puis a bénéficié d'une bourse européenne<sup>3</sup> via Sciences Po (pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années) suivie d'un poste à mi-temps d'attaché temporaire et de recherche à l'université Paris XIII-Villetaneuse (pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années). Sans financement lors de l'année où il a soutenu sa thèse, il a ensuite bénéficié d'une bourse de post-doctorat par le biais du Centre d'études européennes en 2006, avant d'être recruté par la Fondation nationale des sciences politiques en tant que chargé de recherche en 2007 (affecté d'abord au CEVIPOF, puis au Centre d'études européennes).

Les conditions de financement limitées de la thèse expliquent l'échec du projet initial visant à adopter une perspective comparative. L'auteur ambitionnait, en effet, de comparer trois terrains nationaux, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne mais ses moyens financiers limités ne lui ont permis de réaliser et de traiter que le terrain français. Des entretiens ont été réalisés avec des parlementaires britanniques, à Londres, mais n'ont pu être transcrits en raison des coûts afférant à une telle opération ; ils n'ont pas été exploités pour la thèse, et n'ont pas été archivés. Le terrain allemand n'a, pour sa part, pas été réalisé.

L'enquête tire son origine d'une recherche réalisée dans le cadre d'un DEA (diplôme d'études approfondies, équivalant du master 2 recherches) consacrée à la ratification parlementaire du traité d'Amsterdam, déjà sous la direction de Richard Balme<sup>4</sup>. L'interrogation initiale de l'auteur s'inscrit à la fois dans le cadre d'une actualité contingente, du développement des études européennes à la fin des années 1990 et d'un intérêt plus personnel pour le Parlement.

---

<sup>2</sup> Il a alors travaillé pendant un an à l'Institut de sondage Ipsos, où il a eu l'occasion de réaliser des entretiens dans le cadre de son activité professionnelle.

<sup>3</sup> Bourse d'un montant de 800 euros mensuels environ.

<sup>4</sup> ROZENBERG Olivier, 1999, *La Ratification du traité d'Amsterdam à l'Assemblée nationale : unanimité, déstabilisation et politisation*, mémoire de DEA, études politiques, sous la direction de Richard Balme, Institut d'études politiques de Paris. Voir la publication de l'auteur (avec Christian Lequesne), 2001, « La ratification du traité d'Amsterdam. Une politisation paradoxale », AFRI, 2000, vol. 1.

## 1.2. Intentions

### 1.2.1. Intention générale

L'ambition générale de cette enquête était d'interroger, de manière originale par rapport aux travaux existants, l'eupéanisation du parlementarisme comme mécanisme représentatif. Pour ce faire, l'auteur met en œuvre une approche globale des rapports entre le Parlement français et l'Union européenne (UE), en prenant pour objet d'analyse la mobilisation européenne des parlementaires français au niveau tant individuel que collectif. Il cherche notamment à expliquer pourquoi, certes, une majorité des parlementaires français tend à délaissier les problématiques européennes, mais pourquoi au contraire une minorité de ces mêmes parlementaires nationaux se mobilise ce domaine.

### 1.2.2. Battre en brèche trois «évidences»

#### ***1.2.2.1- Une remise en cause d'une définition restrictive de la mobilisation européenne***

La mobilisation européenne est généralement réduite par l'approche juridique aux procédures de l'art. 88-4<sup>5</sup> de la Constitution. Au contraire, l'auteur prend au sérieux, dans une perspective compréhensive, les définitions que les acteurs donnent eux-mêmes de la mobilisation européenne, tout en considérant avant tout l'UE comme un projet institutionnel. La mobilisation européenne désigne, ici, l'ensemble des activités associées aux normes, politiques et projets de l'UE, mais aussi des activités que l'acteur concerné considère et désigne de son point de vue comme européennes.

#### ***1.2.2.2- Une relativisation de la faiblesse réputée des parlement(aire)s dans les démocraties modernes***

---

<sup>5</sup> Art. 88-4 de la Constitution : Le Gouvernement soumet à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil de l'Union européenne, les projets d'actes législatifs européens et les autres projets ou propositions d'actes de l'Union européenne. Selon des modalités fixées par le règlement de chaque assemblée, des résolutions européennes peuvent être adoptées, le cas échéant en dehors des sessions, sur les projets ou propositions mentionnés au premier alinéa, ainsi que sur tout document émanant d'une institution de l'Union européenne. Au sein de chaque assemblée parlementaire est instituée une commission chargée des affaires européennes.

Plus largement, Olivier Rozenberg conçoit de manière extensive l'activité parlementaire, laquelle renvoie, selon sa définition, à différents régimes touchant aussi bien au contrôle expert qu'à la sélection des leaders politiques, à la participation au débat public (ou régime « tribunicien »), à la sociabilité des élites (ou régime « relationnel élitiste »), ainsi qu'à l'intercession entre la circonscription et les décideurs (ou régime de « médiation »). Cet élargissement l'amène à relativiser la faiblesse du Parlement français. Le mouvement séculaire de rationalisation du parlementarisme semble selon lui avoir trouvé ses limites. Des innovations institutionnelles récentes tendent à réaffirmer le rôle des parlements aussi bien dans le cadre national qu'euro péen. Au-delà des réaménagements institutionnels, comme la dynamique d'institutionnalisation de l'activité parlementaire via la structuration d'un système de commissions au niveau national ou encore l'établissement d'une session parlementaire unique par la révision constitutionnelle de 1995, il semble également que le débat parlementaire ait davantage de prises sur certains secteurs de politiques publiques, comme les enjeux sociétaux et moraux.

### ***1.2.2.3- Une relativisation de la thèse d'un sous-investissement généralisé des affaires européennes par le Parlement français***

Bien qu'il s'intéresse spécifiquement aux parlementaires nationaux, Olivier Rozenberg estime d'abord difficile d'isoler ces derniers du reste des élites politiques nationales. Il estime indispensable de replacer son objet dans son contexte plus général, caractérisé par un faible engagement de la classe politique dans sa globalité vis-à-vis des questions européennes. Les « perdants de l'Europe » sont, selon lui, l'ensemble du personnel politique et non pas les seuls parlementaires, trait qui renvoie au processus de technocratisation ou de bureaucratisation de la construction européenne.

Certaines innovations institutionnelles ont, de plus, changé la donne ; il s'agit notamment de la création des délégations pour l'UE<sup>6</sup> à l'Assemblée nationale et au Sénat en 1979, de la mise en œuvre depuis 1992 du mécanisme des résolutions parlementaires (textes dépourvus de valeur législative) en matière communautaire prévu à l'article 88-4 de la

---

<sup>6</sup> Il s'agit de structures permanentes, spécialisées et distinctes des commissions, désormais rebaptisées commissions des affaires européennes à l'Assemblée nationale et au Sénat en vertu de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008. Leur effectif s'est élargi : elles comptent désormais 36 membres à l'AN et 36 membres au Sénat.

constitution, et du traité de Lisbonne, qui a augmenté les pouvoirs des parlements nationaux. Le domaine sur lequel ces résolutions peuvent être adoptées a, en outre, été progressivement élargi aux trois piliers<sup>7</sup> de l'Union (en 1999) et à l'ensemble de la législation européenne (en 2005). Ainsi, la construction européenne a permis aux parlements nationaux d'accroître leurs attributions en matière de contrôle plutôt que de législation.

---

<sup>7</sup> Ces trois piliers sont les communautés européennes, la politique étrangère et la sécurité et enfin la coopération policière et judiciaire en matière pénale.



## 2 – Univers théorique

### 2.1. Enjeux généraux de la théorisation

#### 2.1.1 – Un positionnement original par rapport à la littérature classique

Dans sa démarche, Olivier Rozenberg cherche à se distinguer de trois ensembles de littératures : la littérature juridique en général sur l'Union européenne, les legislative studies<sup>8</sup> et les études menées autour de l'eupéanisation des parlements nationaux. En effet, les legislative studies, en particulier dans leur versant américain, posent des difficultés méthodologiques dans leur transcription au cas européen, les contextes culturels, institutionnels et politiques étant difficilement comparables. Enfin, les études menées autour de l'eupéanisation des parlements nationaux<sup>9</sup> ont également été écartées car elles ne font pas porter leurs réflexions sur les déterminants du comportement parlementaire mais plutôt sur l'organisation parlementaire en général.

#### 2.1.2. Une théorie de l'acteur qui tient à distance deux paradigmes

##### **2.1.2.1- Le déterminisme ou le formalisme institutionnaliste**

L'aporie de cette option théorique est de considérer la situation institutionnelle des parlements en Europe comme l'unique et immuable cause de leur faiblesse<sup>10</sup>. Selon l'auteur ce déterminisme pose problème car il évacue la capacité de l'institution à changer, tout comme la capacité de l'acteur qui l'habite à faire changer cette dernière – il oublie en somme les éléments extra-institutionnels susceptibles de rendre compte des comportements parlementaires.

---

<sup>8</sup> Par exemple : KREHBIEL Keith, 1991, *Information and Legislative Organization*, Ann Arbor MI, The University of Michigan Press.

<sup>9</sup> Par exemple: DREWRY Gavin, GIDDINGS Philip James (dirs.), 1996, *Westminster and Europe : the Impact of the European Union on the Westminster Parliament*, Basingstoke, Macmillan ; RAUNIO Tapio, 1999, « Always one step behind ? National Legislatures and the European Union », *Government and Opposition*, vol. 34, n° 2, p.180-202. RAUNIO Tapio, WIBERG Matti, 2000, « Does Support Lead to Ignorance? National Parliaments and the Legitimacy of EU Governance », *Acta Politica*, vol. 35, n° 2, p. 146-168.

<sup>10</sup> Ce paradigme est au cœur de la « thèse de la déparlementarisation ». Sur ce point voir par exemple RAUNIO Tapio, HIX Simon, 2000, « Backbenchers Learn to Fight Back : European Integration and Parliamentary Government », *West European Politics*, vol. 23, n° 4, p. 142-168.

### **2.1.2.2- Le paradigme rationaliste**

Le paradigme rationaliste a inspiré plus particulièrement les legislative studies. Olivier Rozenberg souligne les limites des conceptions de l'école du choix rationnel, dans laquelle s'inscrivent la plupart de ces travaux. Il remet en question une conception à la fois trop restrictive et trop instrumentale des motivations des parlementaires, dont le but principal se réduirait à chercher à satisfaire leurs intérêts personnels directs (en vue notamment d'être réélus).

### **2.1.3. Une postulat théorique affranchi de trois *a priori***

#### **2.1.3.1. Les parlementaires ne se bornent pas à vouloir influencer les politiques publiques**

Olivier Rozenberg se distancie d'une conception généralisée et souvent implicite des motifs d'action des parlementaires, qui se résumerait à vouloir influencer les politiques publiques (policies). Loin de chercher à influencer réellement la politique (notamment européenne) du gouvernement, les députés et les sénateurs peuvent tout aussi bien – entre autres motifs d'actions possibles – chercher à soutenir, à contrôler ou à critiquer publiquement le gouvernement, ce qui renvoie davantage à des enjeux de politics.

#### **2.1.3.2. Leurs motifs d'action ne se limitent pas à la satisfaction d'intérêts**

Tout comme c'est le cas de l'activité parlementaire en général, le fait que les parlementaires français cherchent ou pas à se mobiliser en matière européenne ne peut pas s'expliquer uniquement d'un point de vue strictement utilitariste, i.e. via le prisme de la satisfaction des intérêts – que ces derniers soient définis strictement ou non.

#### **2.1.3.3. Leur situation « dominée » ne les empêche pas d'agir**

Leur situation générale de « dominés » dans les systèmes politiques modernes offre paradoxalement aux parlementaires une certaine marge de liberté au quotidien, qu'ils peuvent mettre à profit pour d'autres investissements, comme une mobilisation en matière européenne.

Ces trois *a priori* ne permettent pas de comprendre comment les parlementaires nationaux ont pu obtenir certains pouvoirs en matière européenne, ni pourquoi la majorité d'entre eux semble plutôt délaisser ces instruments. Toutes ces insuffisances conduisent

Olivier Rozenberg non seulement à réorienter son étude vers les conditions proprement politiques d'activation des procédures instituées, mais plus généralement à recentrer sa démarche sur la mobilisation parlementaire, elle-même explorée à partir de la notion de rôle.

## 2.2. Ancrages théoriques

### 2.2.1. Eléments généraux sur la notion de rôle

La notion de rôle est un outil analytique classique en sociologie bien que polysémique et peu stabilisé, et dont l'utilité explicative est parfois contestée<sup>11</sup>. Elle a donné lieu à la production d'une littérature foisonnante qui s'est développée aussi bien en anthropologie qu'en ethnométhodologie, en sociologie, en psychologie sociale ou en psychologie, à travers notamment les travaux de Mead, Linton, Parsons, Merton, Newcomb, etc.<sup>12</sup> Elle continue aujourd'hui à être mobilisée par de nombreux courants de recherche en sciences sociales<sup>13</sup>, pour désigner généralement un modèle organisé de conduites encadrant plus ou moins fermement la manière dont un individu, qui occupe une certaine position dans un ensemble interactionnel<sup>14</sup>, doit se comporter pour être en adéquation avec son statut et ainsi pouvoir être intégré au sein de son milieu social.

Cette définition s'applique, par exemple, aux rôles sociaux en vigueur dans des groupes professionnels élargis, organisés et structurés, comme c'est le cas des « professionnels » de la politique<sup>15</sup>. La notion de rôle a d'ailleurs été assez largement mobilisée

---

<sup>11</sup> Cette notion ne constitue toujours pas à l'heure actuelle un concept réellement interdisciplinaire faisant l'objet d'un consensus quant à sa définition et à ses contours.

<sup>12</sup> Pour un aperçu synthétique de la notion de rôle et de son ambiguïté conceptuelle, voir notamment ROCHEBLAVE Anne-Marie, 1963, « La notion de rôle : quelques problèmes conceptuels », *Revue française de sociologie*, vol. 4, n°3, p. 300-306. Voir, du même auteur, 1998, « Rôles et statuts » in *Encyclopaedia Universalis*, Dictionnaire de la sociologie, Paris, Encyclopaedia Universalis & Albin Michel, p.677-684. Voir également CHAPUIS Raymond, THOMAS Raymond, 1995, *Rôle et statut*, Paris, PUF.

<sup>13</sup> Pour une synthèse, voir BIDDLE Bruce J., 1986, « Recent Developments in Role Theory », *Annual Review of Sociology*, vol. 12, p. 67-92.

<sup>14</sup> ROCHEBLAVE Anne-Marie, 1963, « La notion de rôle... », op. cit.

<sup>15</sup> L'auteur rappelle ainsi que les députés et les sénateurs constituent un groupe social qui s'est professionnalisé selon une dynamique identifiée dès 1919 par Max Weber (2003, « La profession et la vocation de politique », in *Le Savant et le politique*, Paris, La Découverte, p.117-206). Pour une discussion à propos du lien entre profession, métier et rôle politique, voir BRIQUET Jean-Louis, 1994, « Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique », *Politix*, n°28, p.16-26.

en science politique française<sup>16</sup>, que ce soit pour l'analyse du métier d'élu<sup>17</sup>, ou l'analyse de l'institution des rôles politiques<sup>18</sup>, dans une acception toutefois assez strictement interactionniste (cf. infra).

La notion de rôle a connu par ailleurs un regain d'intérêt au sein des études parlementaires<sup>19</sup>. La spécificité des rôles politiques, et notamment des rôles parlementaires, est qu'ici les rôles considérés se définissent très largement par rapport à une conception de la représentation. La notion tend, en l'occurrence, à associer le quotidien de l'élu (en circonscription, au Parlement), la satisfaction de tâches politiques (voter la loi, siéger en commission, tenir une permanence) et la définition abstraite des « fonctions » parlementaires (contrôler, légiférer, représenter), en considérant l'ensemble de ces éléments à partir de la représentation qu'a le parlementaire de lui-même et qu'il donne à l'observateur. Cet outil est mobilisé par Olivier Rozenberg comme une variable intermédiaire entre la structure organisationnelle parlementaire et les préférences individuelles des acteurs. Plus spécifiquement, il s'intéresse à la façon dont les rôles parlementaires sont interprétés. Il mobilise pour cela l'approche motivationnelle des rôles.

### 2.2.2. L'approche motivationnelle des rôles

Olivier Rozenberg privilégie dans ce sens l'approche motivationnelle des rôles, telle qu'elle est défendue notamment par Donald Searing<sup>20</sup>, au détriment de deux autres

---

<sup>16</sup> Démarrant partiellement le constat pessimiste établi par Jean Viet au début des années 1960 (1960, « La notion de rôle en politique », *Revue française de science politique*, vol. 10, n° 2, p. 309-334).

<sup>17</sup> Voir le numéro 28 de *Politix*, publié en 1994, intitulé « Le métier d'élu. Jeux de rôles » ; GARRAUD Philippe, 1994, « Le métier d'élu local : les contraintes d'un rôle », in Joseph FONTAINE, Christian LE BART C. (dirs.), *Le Métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, p. 29-54.

<sup>18</sup> Voir le numéro 38 de *Politix*, publié en 1997, intitulé « L'institution des rôles politiques ».

<sup>19</sup> A la suite de la publication en 1962 de l'ouvrage fondateur de J. Wahlke, H. Eulau, W. Buchanan et L. Ferguson, *The legislative system. Explorations in legislative behavior*, London, J. Wiley & Sons. Pour des exemples récents : NAVARRO Julien, 2009, *Les députés européens et leur rôle : sociologie des pratiques parlementaires*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles; KERROUCHE Eric, 2004, « Appréhender le rôle des parlementaires : études comparatives des recherches menées et perspectives », dans Olivier COSTA, Eric KERROUCHE, Paul MAGNETTE (dirs.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 35-55 ; THOMASSEN Jacques, ESAIASSON Peter, 2006, « Role Orientations of Members of Parliament », *Acta Politica*, vol. 41, n°3, p. 217-231 ; BLOMGREN Magnus, ROZENBERG Olivier (dirs), 2012, *Bringing Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, Londres, Routledge.

<sup>20</sup> SEARING Donald D., 1994, *Westminster's World. Understanding Political Roles*, Cambridge, Harvard University Press. D. Searing cite les ouvrages suivants comme exemples d'utilisation de l'approche motivationnelle : BARBER James David, 1965, *The Lawmakers : Recruitment and Adaptation to Legislative Life*, New Haven, Yale University Press ; WOSHINSKY Olivier H., 1973, *The French Deputy : incentives and behavior in the National*

approches<sup>21</sup>. D'abord l'approche structurelle, dont la limite est pour lui un certain déterminisme institutionnel (cf. supra). Ensuite l'approche interactionniste, telle qu'elle est défendue notamment par Jacques Lagroye (1994 ; 1997), dont la limite est pour lui une conception trop labile et individualiste de l'interprétation des rôles. Selon cette dernière approche, la notion de rôle sert à caractériser une pluralité et une succession de comportements, le « métier » de l'élu résidant dans sa capacité à « bien les tenir tous »<sup>22</sup>. Cette dernière approche valorise selon Olivier Rozenberg l'instabilité des rôles et au-delà l'artificialité du métier politique. Dans cette perspective, une typologie des rôles servirait surtout à repérer les rôles que les élus pourraient successivement incarner.

L'approche motivationnelle permet alors à l'auteur de définir les rôles au croisement entre un cadre organisationnel et des aspirations personnelles, en somme entre l'institution et l'individu<sup>23</sup>. Elle lui permet également de dépasser une conception utilitaire du comportement sans refuser la rationalité de l'acteur. L'activité quotidienne des parlementaires n'a que peu de prises sur la satisfaction de leurs intérêts essentiels. Le Parlement apparaît en effet dominé par les « chefs » (du gouvernement ou de la majorité) ; l'activité législative notamment dépend en particulier assez peu d'eux au quotidien (en dehors notamment des votes de confiance au gouvernement). De plus, les parlementaires, notamment les députés, sont rarement réélus sur leur nom (la plupart jouant d'abord sur leur étiquette partisane couplée à la dynamique politique nationale). Une des conséquences importantes de cet état de fait est que ce que le député doit faire durant son mandat pour se conformer aux attendus normatifs de son institution est relativement disjoint de ce qu'il doit faire pour gagner les élections suivantes.

Les parlementaires tendent alors à externaliser la satisfaction ou la réalisation de leurs intérêts, le paradoxe étant que leur situation « dominée » les autorise, au quotidien, à bénéficier d'une certaine latitude dans le choix de leurs investissements, ce qui leur permet de

---

Assembly, Lexington, D.C. Heath ; KING Anthony, 1974, *British Members of Parliament : A Self-Portrait*, Londres, Macmillan ; ABERBACH Joel D., PUTNAM Robert D., ROCKMAN Bert A., 1981, *Bureaucrats and Politicians in Western Democracies*, Cambridge, Harvard University Press, 1981.

<sup>21</sup> L'autre recherche qui privilégie à la même époque ce cadre théorique, et une démarche empirique assez similaire, est celle de Julien Navarro (*Les députés européens et leur rôle...*, op. cit.).

<sup>22</sup> LAGROYE Jacques, « Être du métier », op. cit.

<sup>23</sup> Cf. SEARING Donald D., 1991, « Roles, Rules, and Rationality in the New Institutionalism », *The American Political Science Review*, vol. 85, n°4, p. 244.

privilégier des activités « personnelles ». L'activité des parlementaires peut donc partiellement échapper à une mécanique utilitariste indexant toute forme de mobilisation à la réalisation de ces « intérêts » (eux-mêmes définis comme ceux de l'institution).

### 2.2.3. Le poids des investissements émotionnels dans l'interprétation des rôles

La particularité de cette approche est en partie liée à l'importance accordée au poids des aiguillons émotionnels. Olivier Rosenberg insiste sur l'idée selon laquelle la gratification psychologique, associée à un rôle, est précisément retirée de son interprétation. L'élan émotionnel ne précède donc pas simplement l'interprétation du rôle : il en découle aussi et il s'agit ainsi de retirer une émotion de cette interprétation. Pour l'auteur, les parlementaires éprouvent une satisfaction intime à créer leur personnage et à le jouer sur la scène parlementaire. L'immédiateté de ce plaisir constitue le trait distinctif de l'approche par les rôles par rapport à l'école rationaliste. Le comportement du parlementaire ne se résume donc pas à la mise en place de stratégies anticipant une utilité future (être réélu, influent ou ministre), il est également soumis à la recherche d'une gratification non différée, d'ordre psychologique. Autrement dit, le comportement quotidien des parlementaires tend à la gratification immédiate, et non pas seulement différée, des aspirations psychologiques intimes.

En arrière plan de ce parti pris théorique réside l'idée, partagée par l'auteur, qu'il faut désacraliser les élites – ici les parlementaires. Ces acteurs sont, comme les gens ordinaires, pétris d'émotions et d'envies, mobilisés par leurs pulsions, à la recherche de la satisfaction de plaisirs liés à leurs goûts personnels et désireux d'éviter l'ennui dans l'exercice de leur activité. Ce trait manifeste l'importance que revêtent pour l'auteur les apports de la psychologie politique, un courant beaucoup plus développé et légitime dans le monde anglo-saxon, notamment aux Etats-Unis, mais qui l'est beaucoup moins en France<sup>24</sup>.

Sur cette base, et à partir de résultats empiriques qui contredisent partiellement le postulat d'un faible intérêt a priori des parlementaires pour les affaires européennes, l'enquête

---

<sup>24</sup> On notera cependant les traces qu'a laissées sur la discipline Guy Michelat, psychologue de formation, via la promotion de la technique de l'entretien non directif. Dans une autre perspective, Philippe Braud a été un promoteur actif de la prise en compte de cette problématique en science politique. Des espaces d'ouverture pour la prise en compte des émotions sont apparus plus récemment, à l'initiative notamment de la sociologie des mobilisations.

développe et étaye l'hypothèse suivante : les parlementaires se mobilisent sur certains enjeux européens *quand* et *si* l'Europe aide à l'interprétation de leur rôle, quel qu'il soit, de manière favorable ou défavorable à l'intégration européenne « telle qu'elle se fait ».

## 3- Réalisation du terrain

### 3.1- Délimitation temporelle de l'enquête

L'enquête explore la relation entre les parlementaires nationaux et la construction européenne depuis 1993, après la ratification et au moment de l'entrée en application du traité de Maastricht, jusqu'en 2005 (année où la thèse a été soutenue), au moment du rejet français du TCE (traité constitutionnel européen) par référendum.

L'analyse porte essentiellement sur la période de la 11<sup>e</sup> législature (1997-2002). Les parlementaires ont été interrogés à plusieurs moments du cycle parlementaire : en milieu (1999-2000) et en fin de législature et avant les élections (2001-2002). Certains ont également été interrogés au début d'une nouvelle législature, la 12<sup>e</sup> (2002 et 2003). La différenciation entre ces trois périodes a permis à l'auteur de prendre en compte l'évolution du comportement et des perceptions des élus, en fonction du contexte politique au sens large (aussi bien au niveau européen que national) et du déroulement de la législature.

Le choix d'une remise en perspective dans une période plus longue (1993-2005, qui comprend les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> législatures) est justifié par l'auteur pour plusieurs raisons.

D'abord, certains parlementaires interrogés avaient des carrières politiques longues et riches qui devaient être prises en compte. Cela lui a permis également d'analyser plusieurs choses simultanément : le niveau des politiques, avec la mise en œuvre du programme électoral et le suivi des politiques publiques ; le niveau du politics, avec la préparation des élections législatives suivantes et l'analyse du contexte électoral ; les effets de socialisation et les processus d'apprentissage à la fonction de parlementaire ; et enfin les modifications éventuelles de l'opinion des élus (en matière européenne).

### 3.2. La mise en pratique

#### 3.2.1. Les entretiens

##### 3.2.1.1. *L'intérêt des entretiens*

L'intérêt des entretiens réside, pour Olivier Rozenberg, dans le fait suivant : si les acteurs de l'eupéanisation des parlements nationaux produisent un discours pléthorique sur



l'Europe (par exemple lorsqu'ils préparent et présentent des rapports consacrés à tel ou tel projet de directive), ils évoquent plus rarement leur vision de l'Europe telle qu'elle devrait être. Du fait de la rareté de documents d'archives manifestant ces visions, l'entretien s'est ainsi imposé pour recueillir cette information, d'autant plus que les documents officiels existants doivent être considérés avec une certaine distance pour de multiples raisons : à commencer par leur caractère parfois succinct, parce que les conflits internes y sont minimisés et parce qu'enfin l'imbrication entre élus et assistants ou fonctionnaires dans la rédaction desdits documents est très variable (ce qui signifie que l'investissement réel du parlementaire signataire est lui-même très variable). Cette dernière limite renvoie à une opposition entre mobilisation politique d'un côté et technocratique/ bureaucratique de l'autre en matière d'eupéanisation du parlementarisme (cf. supra).

Le recueil des matériaux s'est également orienté vers le gouvernement, dans la mesure où l'examen parlementaire des affaires européennes est principalement tourné vers le contrôle des activités de chaque gouvernement, et ce au détriment d'une affirmation directe des parlements dans le processus communautaire. Les entretiens réalisés avec des anciens ministres du gouvernement Jospin ont permis à l'auteur d'analyser les rapports entre les pouvoirs « exécutif » et « législatif », en confrontant les points de vue de chacun des groupes d'acteurs.

Cet ensemble de réserves explique le caractère secondaire des documents officiels dans la constitution et l'exploitation des matériaux de l'enquête (cf. infra).

### **3.2.1.2. La prise de contact et la préparation des entretiens**

Concrètement, les enquêtés ont été contactés – le plus souvent par l'intermédiaire de leurs assistants, mais sans autres intermédiaires que ces derniers – par un courrier adressé à leur bureau dans les locaux de l'assemblée (et non en circonscription). Leur adresse a été repérée soit par l'entremise du bureau de l'Assemblée nationale ou du Sénat, soit à l'aide de bottins comme le Who's Who. De nombreuses relances (par téléphone, courrier ou courriel) ont souvent été nécessaires. Dans certains cas une dizaine de relances s'est avérée indispensable, sur une période supérieure à une année, pour obtenir la participation des députés sollicités.

La préparation des entretiens a été réalisée principalement à partir des documents officiels (notamment les rapports parlementaires) disponibles, que l'auteur a utilisés pour connaître à la fois la biographie des parlementaires et les éléments de leur activité politique, aussi bien au plan national qu'europpéen.

L'ensemble des entretiens ont été menés entre 6 juillet 1999 et le 24 octobre 2003. Quelques entretiens préparatoires ont été réalisés en 1999, puis en 2000. Olivier Rozenberg a ensuite procédé en deux vagues principales (entre fin 2001 et début 2002, puis entre fin 2002 et début 2003). Dans le détail :

- Entretiens avec les députés (N = 42) principalement réalisés en 2001 (N = 12) et 2002 (N = 19)<sup>25</sup>.
- Entretiens avec les sénateurs (N = 13) réalisés entre avril 2000 et mars 2003.
- Entretiens avec les anciens ministres du gouvernement Jospin (N = 7) réalisés entre novembre 2002 et avril 2003.
- Entretiens avec les députés européens (N = 3) réalisés en 2002 (entre février et avril).

Les députés formant le plus gros du contingent, et de fait la cible principale de l'auteur, on doit dire quelques mots supplémentaires à propos de leur recrutement. A l'Assemblée nationale ont été contactés l'ensemble des membres de la délégation (pour la 11<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> législatures), plusieurs membres de la commission des affaires étrangères (pour la 11<sup>e</sup> législature uniquement), ainsi que tous les présidents et vice-présidents des commissions permanentes. D'autres députés ont été contactés soit parce que leur nom apparaissait à propos des cas d'étude suivis (chasse, ratification de traités, etc.), soit parce qu'ils étaient cités dans d'autres entretiens, parce qu'ils assistaient à des auditions observées par Olivier Rozenberg, ou parce qu'ils intervenaient sur un sujet à dimension européenne dans les médias au moment de l'enquête<sup>26</sup>. Le caractère contingent de la démarche doit donc être souligné : beaucoup de députés ont été interrogés selon les hasards des rencontres ou du calendrier, ou selon un effet boule de neige. Cette façon de procéder correspond à une volonté de diversifier

---

<sup>25</sup> Trois entretiens de députés ont été réalisés en 1999 dans le cadre de sa recherche de DEA.

<sup>26</sup> C'est le cas de Vincent Peillon, par exemple.

l'échantillon, y compris dans le choix d'inclure les parlementaires non spécialisés dans les affaires européennes.

### **3.2.1.3. Forme et déroulement des entretiens**

Les entretiens ont été réalisés pour la plupart en face-à-face (quelques-uns l'ont été par téléphone)<sup>27</sup>, quasiment toujours au parlement – et dans ce cas de figure essentiellement dans les bureaux situés dans l'enceinte du Parlement<sup>28</sup>.

Les élus ont presque toujours été interrogés seuls, et le plus souvent dans leur bureau, à l'abri du regard de leur entourage<sup>29</sup>.

Leur durée est variable. Olivier Rozenberg souligne le rôle important qu'a joué sur son rapport aux enquêtés l'incertitude quant au temps dont il allait disposer pour réaliser les entretiens. En effet, leur durée était parfois négociée avec les assistants parlementaires mais la plupart du temps il préférait laisser cet aspect dans l'ombre de crainte qu'on lui accorde trop peu de temps. Cette incertitude conférait selon lui une grande dimension de précarité aux échanges et l'obligeait d'une part à rester très concentré et d'autre part à aller à l'essentiel.

Les entretiens menés sont de type semi-directif. La grille d'entretien comporte ainsi aussi bien des questions informationnelles précises que des questions ouvertes et générales.

#### **Grille d'entretien de base<sup>30</sup>**

- 1- Si je vous dis : « l'Europe » qu'est-ce qui vous vient à l'esprit ?
- 2- En tant que député, comment concevez-vous votre rôle concernant les affaires européennes ?
- 3- Dans quelles circonstances êtes-vous en contact avec les affaires européennes, à l'Assemblée ou dans votre circonscription ?
- 4- En circonscription, est-ce que les électeurs vous parlent de l'Europe ou de questions de dimension européenne ?

<sup>27</sup> Députés : Marie-Hélène Aubert et Jean-Pierre Brard ; ministres : Christian Pierret.

<sup>28</sup> Exceptionnellement au restaurant de l'AN, comme ce fut le cas avec Charles de Courson. Quelques entretiens réalisés avec d'anciens députés ont été effectués à leur bureau professionnel (c'est le cas par exemple d'Henri Nallet, Vincent Peillon, Alain Barrau). Celui de Jean-Pierre Brard a été réalisé par téléphone.

<sup>29</sup> Deux sénateurs, Lucien Lanier et Xavier de Villepin, ont été interrogés en présence de tiers. Dans le cas de Lucien Lanier, la transcription des notes prises pendant l'entretien ne fait pas état des interventions de l'administrateur du Sénat présent. Des députés ont également été interrogés en présence d'assistants parlementaires : Jean Le Garrac, Pierre Lellouche, et Robert Pandraud.

<sup>30</sup> Cette grille est reproduite à partir des annexes de la thèse d'Olivier Rozenberg. On remarquera qu'il s'agit de la grille d'entretien adapté aux députés, mais qui a ensuite été déclinée aux sénateurs, anciens ministres et députés européens.

- 5- Est-ce que les affaires européennes constituent une part importante de votre travail ou est-ce que vous considérez que vous devez vous concentrer sur les affaires locales et nationales ?
- 6- Quelle est la dimension européenne des activités de votre commission ?
- 7- Etes-vous en contact avec certains membres des institutions européennes (des eurodéputés, des fonctionnaires européens, des commissaires) ? Qui ?
- 8- Quel est votre rapport avec votre parti au sujet de l'Europe ?
- 9- Selon vous, quelle va être la place de l'enjeu européen dans les prochaines élections législatives ?
- 10- Certaines personnes, eurosceptiques ou euro-enthousiastes, pensent que les principales décisions sont maintenant prises au niveau européen et que leur député n'a plus trop de pouvoir. Qu'en pensez-vous ?
- 11- Dans quelle mesure les députés et l'Assemblée nationale peuvent-ils influencer les décisions du gouvernement relatives aux affaires européennes ? Par exemple ?
- 12- Quel rôle devrait avoir l'Assemblée nationale dans l'Union européenne ?

**Questions supplémentaires (uniquement posées aux membres des délégations de l'UE):**

- 1- Comment êtes-vous devenu membre de la délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale ?
- 2- Que pensez-vous du travail de la délégation ? Quelle est son efficacité ? Quels sont ses effets ?
- 3- Quelles sont vos activités au sein de la délégation ? Pouvez-vous m'expliquer concrètement le travail que vous faites ?
- 4- Quel bilan personnel dressez-vous de votre participation à la délégation ?

La conduite des entretiens n'est que peu standardisée, ce qui explique que leur déroulement soit très différent d'un enquête à l'autre. La plupart des entretiens démarrent après la formulation d'une question ouverte par laquelle il est demandé aux parlementaires d'indiquer ce qu'ils pensent de la construction européenne et quel est le rôle qu'ils y jouent ou souhaiteraient y jouer. Quelques autres démarrent différemment<sup>31</sup>. La conduite des entretiens est par la suite très souple. Toutes les questions composant la grille d'entretien n'ont ainsi pas été posées à chaque fois. Passées les entretiens exploratoires, réalisés en 1999 puis en 2000, l'auteur s'est à chaque fois concentré sur un thème particulier que la lecture de la biographie du parlementaire ou ses propos formulés initialement « imposaient ».

L'auteur a utilisé des techniques d'entretien pour obtenir une certaine sincérité dans les propos de ses interlocuteurs: progressivité des questions ; ruptures de ton ; candeur et amateurisme ostentatoire ; jeu sur l'empathie ; persévérance ; silences assumés ; fausses fins. Les témoins ont pu être interrompus et parfois mis face à certaines de leurs contradictions.

---

<sup>31</sup> Soit par une référence à une question précise, soit par la question n° 2.

Aucun témoin n'a demandé à ce que ses propos soient rendus anonymes. Seuls deux d'entre eux<sup>32</sup> ont demandé à relire préalablement les extraits qui leur étaient attribués. Beaucoup ont, en revanche, signalé que certains de leurs propos devaient être traités comme des « off » (à propos notamment des enjeux de vie partisane, des enjeux électoraux, ou de leurs collègues parlementaires). Quelques députés ont été interrogés à une seconde reprise, généralement par téléphone<sup>33</sup>. Pour transcrire les entretiens, l'auteur a eu recours à une solution de fortune : il a demandé à plusieurs de ses amis – en majorité non universitaires – de l'aider, chacun prenant en charge la transcription d'un entretien. Pour cette raison la qualité des transcriptions n'est donc pas homogène.

### 3.2.2. Les observations ethnographiques

En dehors des entretiens proprement dit, Olivier Rozenberg a directement observé l'activité parlementaire en suivant la démarche de l'ethnologue Marc Abelès<sup>34</sup>. Le but visé consistait autant à vérifier les informations fournies par les enquêtés durant les entretiens qu'à obtenir des informations originales touchant à l'interaction parlementaire, comme les rapports de travail ou de sociabilité entre parlementaires, assistants et administrateurs, ou encore la ritualisation de l'activité parlementaire. Les observations, en appui des entretiens, ont dans cette perspective permis de repérer et de répertorier les façons de se comporter endossées par les parlementaires en commission, dans l'hémicycle ou dans des situations plus informelles, ce qui a permis à l'auteur de préciser l'analyse des rôles.

Les observations ethnographiques ont été menées entre 1999 et 2004. Elles ont été réalisées depuis le Parlement, principalement au Palais-Bourbon, et secondairement au Palais du Luxembourg.

Dans la mesure où les parlementaires ont été interrogés et observés depuis le Palais-Bourbon (Assemblée nationale) ou le Palais du Luxembourg (Sénat), et non pas en circonscription, l'étude tend à privilégier les activités des parlementaires effectuées à Paris.

---

<sup>32</sup> Des ex-ministres : Elisabeth Guigou et Christian Pierret.

<sup>33</sup> Entretien avec Marie-Hélène Aubert, députée (premier entretien réalisé pour son mémoire de DEA) ; entretien avec Christian Pierret (dans ce dernier cas l'entretien en face-à-face s'était déroulé rapidement et Olivier Rozenberg souhaitait un complément d'informations, qui a été fait par téléphone).

<sup>34</sup> ABELES Marc, 2000, *Un Ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob. Marc Abelès était membre du jury de la thèse d'Olivier Rozenberg.

Néanmoins, elle n'exclut pas l'action locale des élus, puisque les parlementaires ont pu l'évoquer lors des entretiens, et qu'elle est de fait partiellement menée depuis Paris. Il demeure que ce travail privilégie la centralité et le collectif parlementaire par rapport à la périphérie territoriale<sup>35</sup>. D'ailleurs les députés et les sénateurs qui ne se rendent que rarement dans les locaux du Parlement n'ont pas été pris en compte.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des entretiens (les entretiens archivés sont signalés en gras)

Site / statut	Politiques	Assistants	Fonctionnaires	Total
Assemblée	<b>42</b> <sup>36</sup>	15 (5 assistants personnels, 10 assistants de groupe)	13	70
Sénat	<b>13</b> <sup>37</sup>	/	5	18
Gouv. Jospin	<b>7</b> <sup>38</sup>	4 (cabinet)	11	22
Parlement européen	<b>3</b>	/	/	3
Total	<b>65</b>	48		113

On notera que le statut des hommes politiques ayant pu changer entre le début et la fin de l'enquête, le statut retenu est celui pour lequel ils ont été interrogés – i.e. la fonction politique qu'ils occupaient pendant la période d'activité faisant l'objet principal de l'entretien. Les trois députés européens interviewés comptaient parmi les figures les plus importantes à l'époque. Pervenche Berès (Parti socialiste) était présidente de la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen. Jean-Louis Bourlanges (Union pour la démocratie française, centre droit) a été interrogé en raison de la réflexion qu'il avait développée sur l'Europe et Alain Lamassoure (UDF) en sa qualité de personnage très influent à droite et d'ancien ministre des Affaires européennes.

<sup>35</sup> A la différence de la plupart des études françaises, qui ont suivi les parlementaires sur le terrain plutôt qu'à l'assemblée (NAY Olivier, 2003, « La vie à l'Assemblée, angle mort de la science politique française », *Revue suisse de science politique*, n°9, p. 91).

<sup>36</sup> En fonction durant la 11<sup>e</sup> et / ou la 12<sup>e</sup> législature. Quatre députés interrogés n'étaient en fait plus en fonction au moment de l'entretien (Vincent Peillon, Henri Nallet, Gérard Fuchs, Alain Barrau). On notera que Yves Dauge a été interrogé au sujet de ses activités passées de député, alors même qu'il était devenu sénateur au moment où il a été interrogé.

<sup>37</sup> Tous étaient en fonction avant le renouvellement partiel de 2001, sauf un (Jean-Marie Vanlerenberghe).

<sup>38</sup> On notera que les 7 anciens ministres du gouvernement Jospin n'étaient plus en fonction au moment où ils ont été interrogés. Cinq d'entre eux avaient été élus ou réélus députés en 2002. Seul deux d'entre eux (Pierre Moscovici, Christian Perret) n'étaient pas députés au moment où ils ont été interrogés.

## 4. Corpus constitué et conservé

### 4.1. Corpus mobilisé dans l'enquête originelle

Les sources mobilisées sont diversifiées. Pour mener son enquête Olivier Rozenberg a eu recours à des données de première main qu'il a croisées avec des données de seconde main.

#### 4.1.1. Les données de première main

Elles consistent en des entretiens (avec des parlementaires, des assistants parlementaires, des ex-ministres du gouvernement Jospin et des hauts fonctionnaires) et des observations du travail parlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat.

##### 4.1.1.1. *Les entretiens*

Concernant les entretiens, Olivier Rozenberg a multiplié les principes de diversification et de contraste pour saisir les ressorts de la mobilisation parlementaire en matière européenne. Le principal clivage concerne la césure entre statut politique (parlementaires et ministres) et non politique (l'entourage de ces derniers). Compte tenu de la dimension fortement bureaucratique et technocratique de l'examen parlementaire des affaires européennes, qui va de pair avec la faible publicité qui lui est généralement accordée, l'auteur souhaitait cerner la contribution spécifique des élus et évaluer leur niveau de maîtrise du processus (cf. supra).

Les entretiens menés auprès des d'acteurs au service des « politiques », qui constituent un groupe hétérogène, visaient notamment à étudier la mécanique des procédures prévues à l'article 88-4 de la Constitution, afin de mieux comprendre les causes de sa sous utilisation et plus généralement les obstacles à l'affirmation du Parlement. Ici, deux sous-groupes ont été interrogés<sup>39</sup> : les acteurs au service des parlementaires et ceux au service des responsables gouvernementaux. Les premiers sont des administrateurs<sup>40</sup> parlementaires d'abord recrutés par concours et dotés d'un statut de fonctionnaire, politiquement « neutres » (avant de devenir, pour certains, des collaborateurs personnels des élus, assistants parlementaires ou de groupe politique). Les seconds, les acteurs au service des responsables

---

<sup>39</sup> Se reporter à l'entretien oral réalisé avec l'auteur au sujet des conditions d'exploitation de ces entretiens.

<sup>40</sup> Le terme « administrateur » désigne les fonctionnaires travaillant dans un Parlement, quel que soit leur grade (administrateur proprement dit, conseiller, directeur), par opposition aux « fonctionnaires » de l'exécutif et aux « collaborateurs » des élus (assistants personnels et de groupe).

gouvernementaux, sont les membres des cabinets ministériels et les fonctionnaires travaillant au sein de l'organisme interministériel chargé du suivi des affaires européennes, à savoir le Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI). Placé sous la tutelle du Premier ministre, le SGCI occupe, en effet, un rôle central dans la préparation de la position française vis-à-vis des négociations communautaires. En outre, il est également en charge du suivi de l'article 88-4 de la Constitution au sein de l'administration.

Ainsi deux pouvoirs ont pu être examinés : le législatif et l'exécutif. Les acteurs du pouvoir législatif sont répartis entre parlementaires élus (députés, sénateurs français, députés européens) et non élus (assistants parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat, collaborateurs de groupes à l'Assemblée nationale, administrateurs de l'Assemblée nationale et du Sénat). Quant aux membres du pouvoir exécutif, il s'agit des ministres du gouvernement Jospin, des membres de cabinets ministériels et des fonctionnaires de l'administration centrale de l'Etat.

Au total les entretiens ont concerné cinq sites : trois sites pour les parlementaires (l'Assemblée nationale, le Sénat et le Parlement européen) et deux sites pour l'exécutif français (le Gouvernement et l'administration centrale de l'Etat).

#### **4.1.1.2. Les observations ethnographiques**

Menées sur trente-trois travaux parlementaires entre 1999 et 2004, les observations ethnographiques se décomposent de la façon suivante :

- 28 séries d'observations à l'Assemblée nationale :
  - séances ouvertes au public dans l'hémicycle (N = 6)
  - auditions devant des commissions (N = 2)
  - travaux de la délégation pour l'UE de l'Assemblée nationale (N = 17)
  - autres (N = 3)
- une série d'observations au Sénat (séance ouverte au public dans l'hémicycle)
- quatre séries d'observations centrées sur des travaux parlementaires relatifs à la révision des traités européens, en séance publique (Congrès, Assemblée nationale, Parlement européen).



## 4.1.2. Les matériaux de seconde main (non archivés)

Ces données de seconde main ont été compulsées en puisant dans de la documentation diverse ainsi que dans des sources d'enquêtes complémentaires.

### 4.1.2.1. *La documentation diverse*

La documentation compulsée se distribue en six catégories :

- des documents officiels, comprenant eux-mêmes :
  - des questions écrites posées par les élus ;
  - des comptes-rendus de séances publiques publiés au Journal Officiel ;
  - des comptes-rendus des réunions de commissions et de délégations publiés dans des bulletins (à l'AN : Bulletin des commissions et Bulletin de la délégation pour l'UE; au Sénat : Actualités de la délégation pour l'UE) ;
  - des rapports parlementaires publiés par une commission parlementaire ou une délégation pour l'UE et présentés par un de leurs membres ;
- des ouvrages ou essais publiés par des maisons d'édition privées et signés par des dirigeants politiques – notamment ceux que l'auteur n'a pas pu interroger – qui constituent des manifestations de la mobilisation parlementaire : témoignages, mémoires, autobiographies, réflexions sur tel ou tel enjeu<sup>41</sup> ;
- des articles de presse écrite, des portraits, etc. ;
- des répertoires relatifs aux élus<sup>42</sup> ;
- les sites internet des députés et sénateurs, en plein développement au début des années 2000 ;
- enfin des documents issus des archives personnelles de certains témoins et remis par ces derniers à l'issue des entretiens<sup>43</sup> ;

---

<sup>41</sup> On se reportera ici à la bibliographie de la thèse d'Olivier Rozenberg.

<sup>42</sup> Notamment les classeurs LesBiographies.com édités par la Société générale de Presse, ainsi que le Trombinoscope 1998 : l'annuaire professionnel du monde politique. Tome 1 : Parlement, gouvernement, institutions, Levallois-Perret, Publications professionnelles parlementaires, 19<sup>e</sup> éd.

DOUMIC Jean-François (dir.), 2001, Le Guide du pouvoir, Paris, Ed. Jean-François Doumic, 15<sup>e</sup> éd. ; Who's Who in France ? 2000, 1999, Levallois-Perret, ed. Jacques Lafitte, 31<sup>e</sup> éd.

<sup>43</sup> Bulletins de compte-rendu d'activité à destination des circonscriptions, etc.

#### **4.1.2.2. Les sources complémentaires**

Les sources complémentaires se répartissent en quatre catégories :

- les résultats de différents groupes de discussion conduits en 2000, 2001 et 2002 auprès de citoyens ordinaires. Ces entretiens collectifs ont permis de cerner les représentations de l'Europe dans l'opinion d'une part, et l'acte de vote lors des élections législatives d'autre part<sup>44</sup> ;
- les statistiques tirées des résultats de scrutins parlementaires, notamment les votes relatifs aux ratifications des traités européens ;
- des données électorales centrées principalement sur les élections législatives de 1997 et 2002, ou le référendum français sur le Traité constitutionnel européen du 29 mai 2005
- les données chiffrées fournies par l'AN concernant l'ensemble des députés et de leurs activités, par exemple les votes lors des scrutins solennels.

## **4.2. Partie du corpus archivée**

Seuls les entretiens avec les parlementaires (et les ministres) ont été archivés. Plus précisément, seuls les entretiens réalisés avec les députés français et les ministres ont été enregistrés et transcrits de manière exhaustive<sup>45</sup>. Les propos des sénateurs ont été transcrits « à chaud » à partir des notes manuscrites prises pendant les entretiens.

L'effectif des parlementaires constituant l'échantillon mobilisé par Olivier Rozenberg n'a pas pour but d'être représentatif de l'ensemble des députés et des sénateurs en poste au moment de l'enquête. Pour cette raison, l'auteur n'a pas cherché à quantifier le poids respectif de chaque sous-rôle au Parlement (cf. infra), à la différence de ce qu'avait réalisé Searing dans les années 1970. Il visait plutôt, comme c'est la règle en méthodologie qualitative, à mettre en œuvre des principes de diversification, ce qui lui a permis d'établir et d'exemplifier une liste de rôles endossables par les parlementaires et concernés spécifiquement par l'europanisation du parlementarisme. Ces principes de diversification sont au nombre de sept mais se recoupent partiellement.

---

<sup>44</sup> Enquête réalisée en collaboration avec Céline Belot et Richard Balme (2004, « A quoi jouent les mobiles ? », in Bruno CAUTRES, Nonna MAYER N. (dirs.), *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 325-350.

<sup>45</sup> Les passages que les témoins ont expressément mentionnés à Olivier Rozenberg comment relevant du « off » ont été écartés des transcriptions lors de leur traitement à beQuali, selon le souhait de l'auteur.

- L'expérience du rôle parlementaire. Ont été interrogés des impétrants<sup>46</sup> mais aussi des candidats à la réélection.
- Le degré de spécialisation en matière d'affaires européennes, c'est-à-dire le fait de disposer d'un bilan spécifique (et personnel) en matière européenne. Ont ici été interrogés des parlementaires spécialisés et des parlementaires non spécialisés a priori sur les affaires européennes (pour rappel, l'activité européenne n'est pas strictement entendue mais considérée de manière large, cf. point 1.2.2.1.). Ce critère recoupe en partie le critère suivant.
- L'appartenance ou non à la délégation pour l'UE. A l'Assemblée nationale 24 députés interrogés (sur un total de 42) avaient été, ou étaient encore à la date de l'enquête, membres de la délégation pour l'UE. Les sénateurs interrogés sont, quant à eux, davantage spécialisés : presque tous étaient ou avaient été membres de la délégation au moment de l'entretien<sup>47</sup>.
- La « stature » politique des élus. Si le corpus est principalement composé d'entretiens réalisés avec des parlementaires « de base », plus d'un tiers de l'effectif est composé d'élus de premier plan (ténors, anciens ministres ou ministrables, présidents de commissions et présidents de groupes parlementaires).
- L'appartenance aux diverses commissions parlementaires. Ont été interrogés des députés appartenant à l'ensemble des commissions parlementaires.
- L'appartenance aux divers groupes parlementaires. Ont été interrogés des députés appartenant à l'ensemble des groupes politiques<sup>48</sup>.
- La position face à l'intégration européenne. Des députés pro et anti-Europe « telle qu'elle se construit » ont été interrogés.

---

<sup>46</sup> Huit députés sont impétrants : Marie-Hélène Aubert ; Jean-Claude Daniel ; Gérard Charasse ; Laurence Dumont ; Daniel Paul ; Vincent Peillon ; Christian Philip. Six sénateurs sont également impétrants : Aymeri de Montesquiou ; Pierre Fauchon ; Robert del Picchia ; Yann Gaillard ; Denis Badré ; Jean-Marie Vanlerenberghe.

<sup>47</sup> Douze sénateurs sur les treize interrogés faisaient ou avaient fait partie d'une délégation au moment de l'enquête. Le seul à ne pas être passé par la délégation est Claude Saunier.

<sup>48</sup> A noter : un député non inscrit (Jean-Jacques Guillet) et un sénateur non inscrit (Hubert Durand-Chastel).

## 5. Analyse : méthodologie et résultats

Sera d'abord exposée la démarche générale suivie par l'auteur pour interpréter les matériaux, puis décrit l'établissement du répertoire des rôles parlementaires ; puis on dira enfin quelques mots de l'horizon classificatoire vers lequel tendait l'analyse, afin de revenir sur les conditions d'europanisation (ou non) de chaque rôle.

### 5.1. La démarche générale d'analyse

#### 5.1.1. Le privilège accordé à l'Assemblée nationale

Olivier Rozenberg a privilégié, dans le processus d'analyse, l'Assemblée nationale sur le Sénat – dont les compétences en matière de contrôle politique du gouvernement et de production législative, tout comme en matière européenne, sont moindres. Les présidences successives du Sénat ont cependant investi dans les affaires européennes pour faire la preuve de l'utilité de la Chambre haute, face à l'inégalité du bicamérisme en France et aux critiques quant à sa légitimité. L'intérêt porté à l'AN traduit également les interrogations de l'auteur sur le devenir de la représentation démocratique, ce qui justifie selon lui d'étudier davantage la chambre dont les membres sont élus au suffrage universel direct.

#### 5.1.2. Une démarche plutôt inductive et compréhensive

Olivier Rozenberg a analysé ses matériaux, et notamment ses entretiens, par imprégnation progressive<sup>49</sup>, en s'aidant également des autres sources primaires et secondaires<sup>50</sup>. Il a vérifié et recoupé les informations fournies en entretien et par observation avec les informations récoltées en dépouillant et en exploitant les documents officiels et les sources complémentaires (cf. supra, point 4.1.2.2.). Il a également mobilisé des études ou des indications biographiques – nombreuses<sup>51</sup> – de manière à pouvoir dresser le portrait de tel ou

---

<sup>49</sup> L'auteur a réalisé deux documents (le premier pour les députés, le second pour les sénateurs) consistant en une compilation des entretiens transcrits sur traitement de texte, dont il s'est servi pour faire des requêtes de recherche automatique de mots, et ce afin de naviguer facilement dans le corpus et de pouvoir comparer les entretiens.

<sup>50</sup> L'auteur a, par exemple, profité de la situation d'entretien (avant, pendant, après) pour observer l'agencement et la décoration des bureaux, les interactions avec les assistants, les appels téléphoniques ou les relations avec les collègues.

<sup>51</sup> Les parlementaires ont généralement une surface sociale très étendue et sont insérés dans des réseaux denses qui laissent de nombreuses traces de leur parcours.

tel élu, et sa carrière. Olivier Rozenberg a procédé en croisant le plus possible les différentes sources.

Son approche compréhensive de l'activité parlementaire a consisté à recueillir la signification que les acteurs donnaient à leurs actes. En conséquence a été retenu comme « européen » tout objet jugé tel par les parlementaires. Néanmoins, la définition de la mobilisation européenne finalement retenue par l'auteur n'est pas forcément exactement celle qui est promue explicitement par les acteurs. Le but de l'enquête étant de comprendre pourquoi l'Europe est délaissée par tant de parlementaires, les entretiens constituent pour l'auteur l'inévitable reflet de cette indifférence : à travers leur discours, les parlementaires manifestent globalement ce désintérêt – à l'exception des parlementaires qui sont eux mobilisés. Les entretiens constituent également un espace de justification rhétorique pour fonder cette indifférence ou, au contraire, pour expliquer les motivations à se mobiliser.

Un point important doit ici être souligné : c'est par une démarche empirique que l'auteur a entamé son analyse et non par la littérature ou plus largement la théorie. Il a donc théorisé la notion de rôle après coup, une fois réalisée une première passe d'interprétation (ce qui est proche, dans les faits, des principes de la grounded theory). Il a lu à ce moment-là les travaux de Donald Searing et s'en est inspiré pour la notion de rôle.

### **5.1.3. Une démarche idéale-typique**

La notion de « rôle sociologique » étant éminemment typologique, l'auteur a « naturellement » adopté une démarche idéale-typique, de manière à établir des types de rôles. Puis il a exploité en profondeur quelques entretiens de parlementaires qui lui paraissent proches des idéaux types qu'il avait préalablement repérés.

## **5.2. L'établissement du répertoire des rôles parlementaires**

Suivant en cela certains chercheurs (notamment Searing), Olivier Rozenberg estime que l'espace des rôles possibles est borné par un cadre organisationnel spécifique, au Parlement comme dans n'importe quelle autre institution. Son analyse typologique lui a permis de délimiter le répertoire des rôles concrets que l'institution parlementaire offre aux parlementaires, et que ces derniers peuvent donc endosser. Il s'est principalement inspiré des travaux par entretiens semi-directifs menés par Donald Searing pour étudier les backbenchers

britanniques, littéralement les « parlementaires de base »<sup>52</sup>. Il s'est concentré sur les quatre principaux types de rôles génériques que Searing identifie pour circonscrire les rôles susceptibles d'être endossés par les parlementaires: les promoteurs de causes, les élus de terrain, les ambitieux et les hommes du Parlement. Ces quatre rôles couvrent une large variété de secteurs et d'activités associés à l'action des parlementaires. Ils portent aussi bien sur le rapport du parlementaire à un enjeu public, qu'à sa carrière, à ses électeurs ou à ses collègues. Ils mettent en jeu différents éléments de type stratégique (l'intérêt électoral, l'accession aux postes), institutionnel (le Parlement, le territoire d'élection), ou encore d'aiguillon émotionnel (ambition, volonté d'être utile, désir de camaraderie).

L'absence d'un rôle spécifique associé aux partis politiques pourrait surprendre tant l'emprise des partis est grande sur les parlementaires et leur groupe. En fait, c'est justement parce que le rapport au parti est généralisé qu'il ne constitue pas véritablement un rôle parlementaire en soi, spécifique. En d'autres termes, il n'est pas associé à un ensemble de normes privilégiées par un groupe spécifique d'élus en situation de se définir.

Ces 4 grands rôles sont eux-mêmes segmentés en sous-rôles, dont on peut voir la liste ci-dessous.

Rôles et sous-rôles politiques interprétés par les députés de base des communeselon Donald Searing		
Les rôles	<i>Traduction française</i>	Les sous-rôles/ <i>traduction française</i>
Policy advocates	Les promoteurs de causes, les agitateurs	ideologue / l'idéologue generalist / le généraliste specialist / le spécialiste
Ministerial aspirants	Les aspirants ministres, les ambitieux	high flyer / l'élus de haut vol subaltern / le jeune premier
Constituency members	Les membres d'une circonscription, les élus de terrain	welfare officer / l'assistante sociale local promoter / l'entrepreneur local
Parliament men	Les hommes du Parlement, les « Bourboniens <sup>53</sup> » (à l'Assemblée)	status seeker / l'avid de reconnaissance spectator / le spectateur club man / le membre d'un club

Sources : SEARING Donald D., 1994, op. cit., p. 32.(reproduit à partir de la thèse d'Olivier Rozenberg)

<sup>52</sup> Searing et ses collègues ont interviewé 521 des 630 députés des communes britanniques de 1971 à 1972 (soit presque 83 % de l'effectif). Parmi ces 521 députés, 334 ont été considérés comme des députés de base, soit les deux tiers de l'échantillon. Une analyse factorielle a ensuite été menée à partir du codage des thèmes abordés dans les entretiens (cf. SEARING Donald, 1994, op. cit., p. 411-418.)

<sup>53</sup> Il faut entendre, ici, le terme « bourbonien » comme un synonyme de parlementaire de l'Assemblée nationale (sous-entendu au Palais Bourbon), sans donc aucun lien idéologique ou politique avec la famille éponyme.

Le tableau suivant met en perspective terme à terme les rôles selon Searing et les rôles développés par Olivier Rozenberg.

Rôles et sous-rôles parlementaires selon Olivier Rozenberg

Rôle	Sous-rôle
L'élu de terrain	L'assistante sociale L'entrepreneur local Le défenseur du terroir
Le promoteur de causes	L'idéologue (dont le souverainiste) Le spécialiste
L'ambitieux	Le ministrable Le ténor / présidentiable
Le Bourbonien	Le membre de clubs Celui qui est en quête de reconnaissance, le spectateur Le défenseur de l'intérêt général

Olivier Rozenberg a donc conservé le cadre initial développé par Donald D. Searing<sup>54</sup> tout en prenant en compte les spécificités du système politique français d'une part, et les effets de la construction européenne d'autre part. La proximité entre les deux parlements crée selon lui des conditions de comparabilité suffisante<sup>55</sup> pour transposer au cas français la plupart des éléments de la typologie des rôles identifiés par Searing dans le cas britannique<sup>56</sup>. Certaines spécificités subsistent néanmoins. D'abord, l'auteur n'a pas conservé le sous-rôle « généraliste » au sein du rôle de « promoteur de cause », en raison de la spécificité de son objet de recherche<sup>57</sup>. Ensuite, il a rajouté un sous-rôle de « défenseur du terroir » au sein du rôle d'élu de terrain, rôle particulièrement saillant en France avec le cumul des mandats (cf. le point 5.2.2.1.). Le rôle de l'élu de terrain est non seulement massivement interprété, mais il

<sup>54</sup> Searing présente sa typologie des rôles dans un ordre qui correspond, de manière décroissante, à la part occupée par chaque rôle auprès de l'échantillon des députés de base (cf. SEARING Donald, 1994, op. cit., p. 32). En revanche, la typologie d'Olivier Rozenberg n'est pas adossée à une telle objectivation quantitative. Il a choisi de présenter en premier le rôle de l'élu de terrain car il lui semble être le plus massivement interprété au Parlement (à la différence de Westminster). Les trois autres rôles ont été présentés dans l'ordre dans lequel ils sont placés dans le tableau de Searing, sans qu'on puisse déterminer une hiérarchie entre eux.

<sup>55</sup> Cette comparabilité semble d'ailleurs corroborée par d'autres enquêtes. Certains répertoires, existants dans la littérature sur la France, évoquent ainsi, selon Olivier Rozenberg, de nombreux traits identifiés par D. Searing. C'est le cas par exemple de la distinction opérée par Mattei Dogan entre cinq types de « personnages politiques » français : l'amateur, l'héritier, « le velléitaire, qui ne s'engage pas à fond », l'expert politisé (technocrate ou énarque) et l'homme politique professionnel semblable au high flyer (DOGAN Mattei, 1999, « Les professions propices à la carrière politique. Osmose, filières et viviers », in Michel OFFERLE (dir), *La profession politique, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, p. 171-172).

<sup>56</sup> Olivier Rozenberg développe une justification sur le caractère opératoire de ce transfert dans l'introduction de la thèse (p.109 et s.), le critère essentiel étant selon lui le caractère majoritaire du pouvoir dans les deux cas.

<sup>57</sup> Se reporter à l'entretien oral réalisé avec Olivier Rozenberg pour plus de précisions sur ce point.

est aussi fortement structuré dans les deux chambres : les élus qui l'interprètent sont facilement identifiés comme tels, l'expression « élu de terrain » étant d'ailleurs couramment utilisée. Enfin, le rôle de « ministrable » est peut-être moins flagrant, en France comparativement au Royaume-Uni, du fait de la plus grande facilité d'accès au gouvernement sans avoir préalablement siégé au Parlement – ce qui est notamment le cas des énarques et/ou des membres de cabinets ministériels. Olivier Rozenberg a ainsi adapté le rôle de « l'élu ambitieux » au contexte institutionnel français, en distinguant le « ministrable » du « ténor / présidentiable ».

Ce répertoire de rôles, offerts aux parlementaires, s'est constitué progressivement au cours de l'histoire, sous l'effet d'un processus de sédimentation. En ce sens transparaît la dimension néo-institutionnaliste de l'approche privilégiée par l'auteur : les rôles constituent des variables intermédiaires permettant de modéliser les interactions entre l'individu et l'organisation dans laquelle il évolue. Les générations successives de députés et de sénateurs ont progressivement sélectionné et valorisé une demi-douzaine de manières d'être à l'Assemblée et au Sénat. En retour le cadre institutionnel limite, par l'intermédiaire des rôles, la poursuite des intérêts individuels – ou, selon les points de vue, transforme ces intérêts – puisque les prescriptions des rôles contraignent le comportement de ceux qui les endossent.

Le choix des mots « interprétation » plutôt qu'« exécution », de « prescriptions » plutôt que « contraintes », vise toutefois à souligner que la soumission à des prescriptions de rôles n'est pas totale : le rôle est interprété, au sens cognitif et expressif du terme. Les parlementaires peuvent donc prendre une certaine liberté avec les composantes du rôle qu'ils endossent, ils les adaptent à leur propre style.

## **5.3. L'horizon classificatoire**

### **5.3.1. L'unicité de l'interprétation des rôles**

Pour (tenter de) classer ses enquêtés dans l'un ou l'autre de ces rôles et sous-rôles, Olivier Rozenberg s'est inspiré de la conception de l'interprétation des rôles privilégiée par Searing, dite « approche motivationnelle ». Selon cette conception « nul ne dispose de suffisamment de temps et d'énergie pour poursuivre vigoureusement tous les rôles



parlementaires de base simultanément »<sup>58</sup> : les élus sont sommés d'adopter un style de comportement dominant parmi les quelques rôles inscrits au répertoire de leur institution et de s'y tenir. L'auteur refait donc le même pari épistémologique que D. Searing : la façon dont l'élu se présente en entretien est révélatrice de la façon dont il se présente et se comporte dans le monde réel. Il se rapproche de la position de D. Searing, laquelle fait valoir qu'une et une seule dimension de l'activité parlementaire prédomine dans la conception qu'un parlementaire a de lui-même, de sa mission et de ses activités lorsqu'il est amené à en rendre compte en situation publique ou semi-publique<sup>59</sup>.

L'auteur souligne particulièrement deux éléments qui permettent d'expliquer pourquoi chaque parlementaire choisit d'interpréter un rôle en particulier et pas un autre. D'une part, le choix d'un rôle résulte d'abord d'un calcul d'utilité. Le parlementaire cherche à satisfaire certains buts professionnels spécifiques<sup>60</sup> qu'il s'agisse de la réélection, de la poursuite d'une carrière ou du triomphe d'idées politiques. A cet égard on peut établir une liste des types d'intérêts qui commandent d'endosser un rôle et pas un autre<sup>61</sup>. D'autre part, le choix d'un rôle est également stimulé, aiguillé, par des aspirations émotionnelles propres à chaque parlementaire. On peut donc dresser une liste des principaux types d'aspirations émotionnelles (ou aiguillons émotionnels)<sup>62</sup> qui sont plus ou moins satisfaites par tel ou tel rôle<sup>63</sup> :

- le « prestige » correspond au besoin de prestige et de reconnaissance publique et concerne surtout les ténors et les présidentiabiles ;
- le « programme » correspond au besoin de travailler sur des enjeux de politiques publiques concrets et spécifiques et anime les entrepreneurs locaux comme les spécialistes ;

---

<sup>58</sup> Citation traduite par Olivier Rozenberg dans sa thèse. Citation originelle: "No one has sufficient time and energy to pursue vigorously all backbench roles at once" (SEARING Donald D., 1994, op. cit. p. 81).

<sup>59</sup> Olivier Rozenberg déclare avoir constaté empiriquement l'univocité du rôle, constatant par la suite que d'autres (comme Donald Searing, James Payne) dressaient le même constat.

<sup>60</sup> Selon Searing : career goals.

<sup>61</sup> Sur ce point, on se reportera au tableau décrivant les « aiguillons émotionnels » inclus ex post dans l'archive au titre d'aide à l'interprétation des documents de l'enquête.

<sup>62</sup> Sur cette notion, voir PAYNE James L., WOSHINSKY Olivier H., VEBLEN Eric P., COOGAN William H., BIGLER Gene E., 1986 (1984) *Motivation of Politicians*, Chicago, Nelson-Hall.

<sup>63</sup> Deux autres aiguillons développés par Payne ne sont pas pris en compte, l'adulation et la mission, pour les raisons suivantes : l'adulation peut être comprise comme une forme exacerbée du prestige, et la mission comme un dérivé de l'obligation (au sens du devoir).

- la « convivialité » correspond au besoin de satisfaire les autres et d'être accepté d'eux ; ce besoin est exacerbé chez les membres de clubs ;
- le « devoir » correspond au besoin de suivre sa conscience, de se conformer à un impératif moral dans son comportement. Certains élus de terrain se sentent investis de la mission de défense de leurs électeurs ou de leur région. Les idéologues obéissent à un devoir de rétablissement de la vérité. Les défenseurs de l'intérêt général estiment que leur statut de représentant parlementaire leur impose d'examiner les projets publics ;
- le « jeu »<sup>64</sup> correspond au besoin d'entrer en compétition avec d'autres dans une interaction structurée et stimulante intellectuellement ; ce besoin anime les parlementaires mus par l'esprit de compétition et de conquête, à savoir les ambitieux.

### 5.3.2. La tentative de classification

La perspective analytique revêt aussi une dimension classificatoire : dans la mesure où l'approche choisie valorise l'unicité des rôles interprétés par l'acteur parlementaire, l'horizon de la recherche est d'identifier le style ou le rôle dominant de chacun des parlementaires interrogés, quand cela est toutefois possible. Olivier Rozenberg s'intéresse donc au rapport individuel des parlementaires interrogés à un rôle spécifique plutôt qu'à l'arbitrage entre les rôles ou au passage d'un rôle à l'autre. Mais il n'exclut pas a priori que certains élus puissent parfois interpréter plusieurs rôles en fonction des configurations de leur action, ou que d'autres puissent se situer à la limite entre deux types<sup>65</sup>.

Concrètement, certains parlementaires interrogés, parce qu'ils apparaissent plus proches des idéaux types composant le répertoire des rôles parlementaires, ont effectivement été catégorisés. Leur profil sert d'exemplification dans les chapitres successifs de la thèse. D'autres n'ont pas été catégorisés.

---

<sup>64</sup> Cet aiguillon est commun à beaucoup de dirigeants politiques mais il est à ce point exacerbé chez certains élus qu'il permet de caractériser un rôle parlementaire spécifique.

<sup>65</sup> Les parlementaires peuvent changer de rôles au cours de leur carrière, notamment lorsque la situation les amène à reconsidérer leurs préférences. Il en est ainsi, par exemple, du ministrable qui, l'âge avançant, voit ses chances de devenir un ténor de la vie politique se réduire. Cependant, le nombre de passage d'un rôle à l'autre est limité au cours d'une carrière.

Les difficultés de classification tiennent à la fois aux limites de la stylisation typologique, à celles des matériaux<sup>66</sup> ainsi qu'aux positions occupées par certains parlementaires. Les membres des délégations pour l'UE, qui sont a priori des spécialistes de l'Europe, sont en particulier difficilement catégorisables dans un rôle ou un sous-rôle précis. Pour l'auteur leur affirmation problématique (c'est-à-dire leur difficulté à s'affirmer et à séduire en dehors de leur étroit cercle) et donc les difficultés de leur mobilisation en matière européenne, doivent être comprises comme une difficulté à choisir un rôle parlementaire constitué, parmi les suivants : celui de l'expert qui vise à l'influence, celui du « Bourbonien » en quête de sociabilité, et celui du défenseur de l'intérêt général.

Cette difficulté qu'éprouvent les spécialistes de l'Europe tient précisément à la diversité des aspirations pratiques et des satisfactions émotionnelles auxquelles ces trois rôles renvoient. Le fait que de nombreux témoins interrogés soient passés par la délégation (24 députés sur un total de 42 interrogés, douze sénateurs sur treize interrogés) a vraisemblablement un lien avec le fait qu'un certain nombre de parlementaires ne pouvaient pas être rattachés précisément à un rôle défini, pour les raisons précitées.

Il faut ici préciser qu'Olivier Rozenberg n'a pas procédé à des tests projectifs, par exemple, et n'a pas demandé aux témoins s'ils se reconnaissaient dans un modèle. Il apparaît cependant que les quatre rôles et certains des sous-rôles qui leur sont associés « font sens » auprès des acteurs concernés. Les parlementaires français identifient ce qu'est un élu de terrain, un ministrable, un idéologue... et parfois s'identifient eux-mêmes à l'un de ces rôles.

#### **5.4. Les conditions d'eupéanisation ou de non eupéanisation du rôle**

Dans son enquête, Olivier Rozenberg montre que chaque rôle s'eupéanise de façon spécifique, selon des facteurs multiples. Il développe dans la thèse un panorama des rôles tels qu'ils sont interprétés concrètement par les parlementaires étudiés.

---

<sup>66</sup> Pour certains parlementaires quelques dizaines de minutes d'entretien ne suffissent pas à saisir à quel rôle ils se rattachent.

#### 5.4.1. Chaque rôle s'europeanise de façon spécifique : des facteurs multiples

La compatibilité d'un rôle avec les pressions européennes ainsi que la capacité de ce rôle à s'ajuster à cette pression constituent la variable explicative centrale des formes d'europeanisation<sup>67</sup>. Non seulement le mouvement d'intégration européenne agit différemment sur les rôles mais il est aussi perçu et traduit différemment selon le rôle interprété. Le rôle est donc à la fois le vecteur et le filtre de l'europeanisation.

Concrètement, une majorité de parlementaires nationaux français ne se mobilisent pas en matière européenne parce que l'interprétation des rôles choisis par ces élus ne les y invite pas et notamment parce que ces élus n'ont pas intérêt à agir, l'intérêt parlementaire étant lui-même appréhendé, défendu et satisfait à travers l'interprétation d'un rôle (cf. supra). Selon Olivier Rozenberg, les intérêts associés à un rôle priment dans l'explication de la non-mobilisation, tandis que les émotions priment dans l'explication de la mobilisation effective. Autrement dit, en matière européenne la défense d'intérêts constitue plutôt un frein à la mobilisation, tandis que les aspirations émotionnelles incitent davantage à agir. Il y a cependant des exceptions : par exemple certains parlementaires français agissent par intérêt en matière européenne, par exemple des ambitieux outsiders. De manière générale, les sous-rôles à forte teneur axiologique (le défenseur du terroir, l'idéologique, le défenseur de l'intérêt général) sont propices à la satisfaction de gratifications émotionnelle et donc à une mobilisation européenne, comparativement à d'autres sous-rôles (à peu de choses près, le reste du répertoire) qui se définissent moins par la défense de registres axiologiques<sup>68</sup> et qui font primer la recherche d'intérêts, suscitant (selon ce raisonnement) moins de mobilisations en matière européenne. Le facteur déterminant est, ici, la temporalité de la gratification : la gratification émotionnelle est non calculée et non différée, contrairement à la gratification instrumentale (i.e. par recherche de satisfaction d'intérêt).

Un point important doit être souligné ici. Il concerne la possibilité pour les parlementaires de trouver un intérêt à s'investir dans le débat européen. De nombreuses

---

<sup>67</sup> Cette distinction analytique renvoie, alternativement, à une adéquation a priori ou à une propension ultérieure à s'adapter. Certains rôles ou sous-rôles vont résonner avec l'europeanisation, comme l'idéologue. D'autres vont être peu touchés par l'europeanisation, comme l'ambitieux, tandis que d'autres peuvent ou pas évoluer et s'adapter à l'europeanisation, comme le défenseur du terroir.

<sup>68</sup> Sur ce point, on se reportera au tableau décrivant les « Eléments favorables à l'europeanisation » inclus ex post dans l'archive au titre d'aide à l'interprétation des documents de l'enquête.

analyses ont montré que la difficulté à articuler le débat européen à l'alternative majorité / opposition se traduit par un certain effet d'occultation qui s'observe durant les campagnes électorales (où les enjeux européens sont peu saillants) ou par la rareté des débats parlementaires en séances qui sont consacrés à des questions européennes. Cependant, ce caractère multidimensionnel des enjeux européens favorise également l'affirmation de rôles proposant des lectures spécifiques de la construction européenne en termes d'éloignement et de proximité (les défenseurs du terroir), de gain ou de perte de souveraineté (les souverainistes) ou de validité des choix européens du dirigeant du parti (le ténor outsider), par exemple. A cet égard, l'étude a très largement confirmé que les rôles ou les sous-rôles les plus entendus (mais pas les plus fréquemment endossés) au Parlement français en matière européenne étaient systématiquement les plus critiques envers l'Europe telle qu'elle se construit, à savoir : les défenseurs du terroir ; les ténors ; les souverainistes. L'affirmation ultérieure (dans le courant des années 2000) de parlementaires antilibéraux s'inscrit dans un processus identique.

## 5.4.2. Panorama de l'eupéanisation des rôles concrets

### 5.4.2.1. *L'écu de terrain*

Pour Olivier Rozenberg, l'écu de terrain constitue très probablement le rôle le plus interprété par les parlementaires de base en France. Il se traduit, pour celui ou celle qui l'endosse, par un désintérêt massif vis-à-vis d'une Europe perçue comme complexe et lointaine. Cette indifférence constitue la principale cause du délaissement des questions européennes par le Parlement français. En d'autres termes, la prégnance du localisme expliquerait le délaissement des enjeux européens dont les répercussions locales sont inexistantes, invisibles, non spécifiques ou différées, comme par exemple l'Union économique et monétaire (UEM), la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), la Justice et les affaires intérieures (JAI) ou plus généralement le débat institutionnel.

Pour l'écu de terrain, l'Europe est comprise comme un ensemble de nouvelles contraintes et d'opportunités venant encadrer la gestion des collectivités territoriales ou la pratique d'activités locales. Les entrepreneurs locaux, plus rarement les élus interprétant le

sous-rôle « d'assistantes sociales », se sont investis dans des projets mobilisant des ressources communautaires de nature normative, légale ou financière. Ils tendent notamment à monter des dossiers bénéficiant de fonds communautaires. Surtout, l'affirmation itérative et éruptive du sous-rôle des défenseurs du terroir constitue la manifestation la plus importante des parlementaires nationaux en matière européenne, tant du point de vue du nombre d'élus mobilisés que du traitement médiatique occasionné. Les défenseurs du terroir sont d'autant plus prompts à s'opposer à certains projets européens que certains groupes organisés de leur circonscription les interpellent. Le sentiment que les normes communautaires sont imposées d'en haut, sans concertation ni recours possible, entre en résonance avec les préoccupations principales de ce sous-rôle.

#### **5.4.2.2. Les promoteurs de causes**

De même, plusieurs sous-rôles de la catégorie promoteurs de causes se sont spécifiquement développés en réaction au mouvement d'intégration européenne. Les idéologues mènent peu de combats qui portent précisément sur des questions européennes. Très présents à la tribune parlementaire pour dénoncer les méfaits des traités européens durant les années 1990, les souverainistes sont aujourd'hui sur le déclin dans les deux chambres<sup>69</sup>. Cependant, ils sont maintenant reconnus et identifiés comme interprétant un des rôles inscrits au répertoire du Parlement<sup>70</sup>.

Plus récemment, les idéologues néo-marxistes ont trouvé dans le combat antilibéral matière à mobilisation contre différents projets communautaires. Cependant, ces évolutions sont trop récentes selon Olivier Rozenberg pour qu'on puisse juger de leur pérennité<sup>71</sup>. Les spécialistes se sont, quant à eux, progressivement européanisés, l'expertise de la plupart des

---

<sup>69</sup> L'auteur considère, en particulier, la dimension psychologique de l'affirmation de la figure souverainiste. Le lent déclin du souverainisme parlementaire est compris à cet égard comme le produit d'une surinterprétation du rôle.

<sup>70</sup> L'auteur désigne, ici, des parlementaires inscrits dans une tradition idéologique qu'incarnaient par exemple les députés communistes des années 1960 et 1970. Sur ce point, voir par exemple WOSHINSKY Olivier H, 1973, *The French Deputy. Incentives and Behavior in the national Assembly*, Lexington, Lexington Books.

<sup>71</sup> Certains députés, comme le communiste Jean-Claude Lefort, ou sénateurs, comme le socialiste Claude Saunier, de la majorité plurielle en 1997 s'inscrivent dans ce courant, incarné depuis la fin des années 1990 par des collectifs comme Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne). Selon l'auteur, les figures oppositionnelles de l'alter-mondialisme passent moins par le Parlement que par d'autres canaux d'expression plus contestataires.

secteurs de politique publique nécessitant aujourd'hui de maîtriser la dimension européenne d'un dossier. Ils se sont notamment affirmés dans le cadre des délégations pour l'UE. Mais la difficulté à peser sur le cours des politiques européennes a contribué à limiter le nombre d'élus attirés par cette interprétation, et surtout à réorienter les membres de la délégation vers des sous-rôles caractéristiques des hommes du Parlement ou Bourbonniens.

#### **5.4.2.3. Les Bourbonniens**

Les Bourbonniens<sup>72</sup> regroupent des profils assez divers d'élus dont la mobilisation trouve sa finalité à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur du Parlement. Leur mobilisation européenne a été favorisée par l'existence et le renforcement progressif de structures institutionnelles dédiées à l'examen des projets d'actes communautaires. Les délégations pour l'UE se comprennent ainsi non seulement comme des structures de division du travail parlementaire, mais aussi comme des cercles de sociabilité permettant de fréquenter des collègues ou d'approcher des dirigeants européens prestigieux.

Certains élus sont davantage attirés par le prestige associé aux activités européennes et particulièrement par le contact des décideurs européens. En fonction de leurs profils, on peut estimer que ces parlementaires interprètent le rôle de spectateur ou de celui qui est en quête de reconnaissance.

Enfin, un autre sous-rôle, moins axé autour de la recherche de sociabilité, se distingue au sein des Bourbonniens. Certains élus investissent le contrôle des affaires européennes au nom de la défense de l'intérêt général, préoccupés par le déficit de démocratie au sein de l'Union<sup>73</sup>. Mais quel que soit le sous-rôle interprété, le nombre de Bourbonniens intéressés par l'Europe et actifs vis-à-vis des questions communautaires reste limité, notamment du fait des effets de clôture provoqués par la constitution d'une structure spécialisée, la délégation. La plupart de ses membres interprètent le sous-rôle des membres de clubs, la sociabilité du club et le maintien de son statut constituant des motivations de premier ordre.

---

<sup>72</sup> Ou Parlement men, qui constitue une catégorie résiduelle pour Searing. On notera que Olivier Rozenberg a repris à dessein le nom du palais où siègent les députés, son analyse étant d'abord centrée sur eux.

<sup>73</sup> Ils perçoivent davantage l'Europe sous la forme d'un questionnement relatif à la pérennité du contrôle démocratique exercé par les représentants élus.

#### **5.4.2.4. Les élus ambitieux**

En dernier lieu, les élus ambitieux tendent également à délaissier les enjeux européens, victimes d'une certaine « aversion mimétique »<sup>74</sup>. Cependant, ce désintérêt, en général, peut au contraire encourager certains d'entre eux à se saisir tactiquement des enjeux européens pour se distinguer, ou encore à européaniser la présentation de leur personne publique. L'européanisation des ministrables et des ténors / présidentiables de la vie politique peut emprunter alors deux formes. L'Europe est, d'une part, mobilisée comme ressource prestigieuse et, d'autre part, exploitée par des outsiders revendiquant le leadership de leur parti. Si l'expertise, l'expérience et même la réflexion européenne occupent une place secondaire comme élément constitutif du capital politique de ces derniers parlementaires, certaines luttes partisans internes tendent tout de même à s'européaniser.

---

<sup>74</sup> Olivier Rozenberg désigne, ici, le mimétisme parisienniste des principaux dirigeants et chefs de partis politiques : ces derniers ne rémunèrent pas l'investissement de leurs troupes dans le contrôle et l'examen des affaires communautaires ; confrontés eux-mêmes au choix de siéger au Parlement européen ou à l'Assemblée nationale, ils choisissent quasiment systématiquement l'Assemblée. L'auteur prend ici à rebours le concept de « désir mimétique » forgé par René Girard (1989 [1972], *La Violence et le sacré*, Paris, Grasset, p. 217). Comme l'explique Philippe Braud, « la force du "désir mimétique" » conduit les individus à calquer leurs aspirations sur celles que se sont données leurs semblables » (1996, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 3<sup>e</sup> éd., p. 244).



## 6. Postface

### 6.1. L'exploitation de l'enquête

#### 6.1.1. Publications tirées de l'enquête

##### PUBLICATIONS COLLECTIVES

SZUKALA Andrea, ROZENBERG Olivier, 2001, "The french Parliament and the EU: Progressive assertion and strategic investment", in Andreas MAURER et Wolfgang WESSELS (dirs.), ***National Parliaments on their ways to Europe: Losers or Latecomer?***, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, p. 223-250

ROZENBERG Olivier, Lequesne Christian, 2001, « La ratification du traité d'Amsterdam par la France. Une politisation paradoxale », ***AFRI 2000***, vol. 1

BLOMGREN Magnus, ROZENBERG Olivier dirs, 2012, ***Bringing Parliamentary Roles in Modern Legislatures***, Londres, Routledge

##### PUBLICATIONS INDIVIDUELLES

ROZENBERG Olivier, 1999, ***La Ratification du traité d'Amsterdam à l'Assemblée nationale : unanimité, déstabilisation et politisation***, mémoire de DEA, études politiques, sous la direction de Richard Balme, IEP de Paris

– 2004, « Du non usage de l'Europe par les parlementaires nationaux : la ratification des traités européens à l'assemblée nationale, in Sophie JACQUOT et Cornelia WOLL (dirs.), ***Les usages de l'Europe : acteurs et transformations européennes***, Paris, L'Harmattan, p. 261-292

– 2004, « La perfectible adaptation des parlements nationaux à l'Union Européenne », in Olivier Costa, Eric Kerrouche et Paul Magnette (dirs.), ***Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?***, Bruxelles, Université de Bruxelles, p. 73-87

– 2006, « Parlementaires français et fonds structurels européens : un lobbying multi niveaux », in Olivier BAISNEE, Céline BELOT, Bruno CAUTRES et Thomas CHRISTIN (dirs.), ***La vie démocratique de l'Union Européenne***, Paris, La Documentation française, p. 37-46

– 2007, « La faute à Rousseau ? Les conditions d'activation de quatre idéologies critiques de la construction européenne en France », in Romana COMAN et Justine LACROIX (dirs.), ***Les résistances à l'Europe. Cultures nationales, idéologies et stratégies d'acteurs***, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, p. 129-154.

– 2009, « Présider par plaisir : l'examen des affaires européennes à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes depuis Maastricht », ***Revue française de science politique***, n°59, p. 401-427.

– ***L'Europe au Parlement français*** (titre provisoire), Paris, Presses de Sciences Po, parution prévue en 2014

#### 6.1.2. Trajectoire ultérieure

Olivier Rozenberg a ultérieurement exploité une partie des entretiens réalisés avec les parlementaires britanniques, en comparant l'activité des présidents des délégations pour

l'Union européenne en France avec celle de leurs homologues de la Chambre des communes au Royaume-Uni. Dans ce cadre, il a réinterviewé certains enquêtés (en 2006 et 2007). Par la suite, il s'est spécialisé sur les parlements en Europe. Il s'intéresse désormais à la sociologie du personnel politique et aux activités parlementaires et à leurs règles, ainsi qu'à l'impact de l'intégration européenne sur les systèmes politiques nationaux. Il souhaite, dans l'avenir, appareiller une enquête sur l'activité des parlementaires au niveau local et également approfondir la question des « passions » des parlementaires, ce qui nécessiterait de mener des investigations empiriques guidées par des problématiques de psychologie politique.

### **6.1.3. Validité du modèle théorique développé**

Selon Olivier Rozenberg la portée théorique des conclusions tirées de l'enquête reste valable ; malgré les changements apportés par le Traité de Lisbonne, notamment en matière de subsidiarité, il estime qu'une faible mobilisation européenne devrait continuer à caractériser l'activité des parlementaires : le poids des rôles primerait sur les procédures juridiques nouvellement instituées.

## **6.2. Réutilisations possibles**

### **6.2.1. Comparaisons transnationales**

L'affinité entre le système de rôles parlementaires français et britannique (tel qu'étudié par Donald Searing) a marqué Olivier Rozenberg. Selon lui l'adoption d'un système électoral majoritaire pour les élections législatives, spécifique à la France et au Royaume-Uni en Europe, crée un lien représentatif particulier entre les citoyens et les élus. Il serait sans doute intéressant de comparer cette situation avec d'autres pays empreints d'une autre tradition en matière de système électoral pour les élections législatives.

Dans un premier temps, Olivier Rozenberg n'a qu'incidemment considéré les rôles davantage institutionnalisés interprétés par l'élite parlementaire, que Donald Searing étudie dans la seconde partie de son ouvrage à partir du monde de Westminster : les whips qui s'assurent de la cohésion partisane ; les chefs des groupes parlementaires ; les différents types de ministres ; et même le Premier ministre. Il a tout de même interrogé des parlementaires

qui occupaient ou avaient occupé des positions institutionnelles plus élevées : des (vice)présidents de groupes parlementaires, des (vice)présidents de commissions et de délégations, ainsi que des ex-ministres. Cet aspect de l'enquête lui a servi à créer un effet de contraste avec les parlementaires de base. Il a ensuite opéré une comparaison entre les rôles<sup>75</sup> interprétés par les présidents des chambres basses en France et au Royaume-Uni<sup>76</sup>.

La réutilisation de la présente enquête à l'appui de recherches portant sur d'autres pays permettrait de creuser la question de l'influence respective de variables comme la forme du régime et le poids du Parlement ou du système électoral par exemple.

### 6.2.2. Analyse secondaire

Seul un effectif réduit des parlementaires a été interrogé. L'ambition d'Olivier Rozenberg n'était d'ailleurs pas d'épuiser l'objectivation du répertoire des rôles parlementaires en général. De son avis même certains rôles ont pu être mal identifiés. Il reste, par ailleurs, des rôles sur lesquels il ne s'est pas appesanti car ils se prêtaient moins à l'analyse de l'eupéanisation du Parlement. Il en va ainsi du rôle de généraliste, qui n'a pas été traité dans la thèse.

Son enquête pourrait donc servir à un chercheur souhaitant se servir de ces données pour constituer sa propre enquête ou pour les confronter à ses propres données, dans le but d'élaborer un panorama plus exhaustif des rôles parlementaires<sup>77</sup>. De plus, la généralisation des rôles au Sénat n'est qu'ébauchée. Olivier Rozenberg anticipe une probable interprétation massive du rôle de l'élu de terrain, en raison notamment des modes d'élection indirects des sénateurs qui favorisent les élus locaux. Mais cette hypothèse reste à valider empiriquement. En lien avec ce qui précède, une des limites de l'approche motivationnelle des rôles est que

---

<sup>75</sup> Sur la difficulté d'emprunter une démarche comparative transnationale à partir de la notion de rôle, voir NAVARRO Julien, 2005, « Comparer les rôles de représentation : bilans et perspectives de recherche, communication présentée au séminaire « Le comparatisme dans tous ses états », CERVL - Pouvoir, Action Publique, Territoire, Bordeaux, le 7 mars.

<sup>76</sup> Dont les résultats sont exposés dans ROZENBERG Olivier, 2009, « Présider par plaisir : l'examen des affaires européennes à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes depuis Maastricht », *Revue française de science politique*, n°59, p. 401-427.

<sup>77</sup> Se reporter à l'entretien oral réalisé avec Olivier Rozenberg à propos de la scientificité de son analyse des rôles et de sa réplication, notamment par rapport à la précision de l'analyse. Par exemple, est-ce que les députés chasseurs doivent être distingués des élus de terrain ? Evidemment, cela peut dépendre de la sensibilité du chercheur pour le thème de la chasse.

l'auteur n'a interrogé les parlementaires qu'à Paris ; le rapport effectif au terrain des acteurs est donc resté dans le hors champ de l'analyse. Dans l'idéal, il conviendrait de pouvoir suivre les parlementaires sur les deux terrains.

L'étude est également restée volontairement en retrait quant aux déterminants qui poussent un élu à privilégier tel ou tel rôle. Olivier Rozenberg n'a notamment pas effectué de prosopographie élaborée à propos de chaque parlementaire étudié, de sa carrière, de sa trajectoire sociale. L'analyse du processus de sélection et d'apprentissage des rôles parlementaires, qui est un processus complexe, reste donc à mener. L'auteur propose toutefois un modèle général à titre d'hypothèse exploratoire : le choix du parlementaire s'opère au moment de son entrée dans l'organisation en fonction de son expérience préalable du métier politique, de ses préférences, de ses aspirations émotionnelles et de sa position institutionnelle<sup>78</sup>. Ces rôles sont proposés par l'organisation parlementaire, identifiés comme tels par les acteurs considérés, et choisis par les élus en fonction des buts qu'ils se sont assignés, mais aussi de leurs aspirations émotionnelles.

L'étude de la puissance prescriptive des rôles reste également à approfondir. Selon l'auteur, la dimension identitaire constitue un élément explicatif essentiel du processus d'interprétation. Endosser un rôle permet d'être connu et reconnu par son entourage et de conforter l'estime de soi. Pour cette raison, les parlementaires se conforment à un ensemble de prescriptions dont certaines les éloignent de leurs préférences. Ce processus se révèle cependant complexe puisque, selon l'auteur (se rapprochant ici de la position défendue par Jacques Lagroye, 1994, 1997) le rôle parlementaire peut se révéler être un simple masque. Certains élus, en situation d'entretien, ne manquent d'ailleurs pas de laisser entendre qu'ils ne se résument pas à ce qu'ils laissent voir d'eux-mêmes – au sens où ils ne se résument pas à leur rôle de professionnel de la politique (leur identité déborde donc celle qui est adossée à leur métier politique). D'autres sont, au contraire, habités par leur rôle et semblent (à tort ou à raison), ne faire qu'un avec la norme comportementale endossée. Cela a déjà été dit, les parlementaires se conforment à un ensemble de prescriptions parce qu'ils en retirent également un certain plaisir. Il en va sur ce plan des aiguillons émotionnels comme, plus

---

<sup>78</sup> Par exemple, le maire d'une commune rurale qui accède à 55 ans au Palais Bourbon après avoir dirigé pendant vingt ans sa mairie jouera probablement le rôle de l'élu de terrain tandis que le jeune député, passé par les cabinets ministériels, fera certainement partie des élus ambitieux, etc.

largement, des rôles : si les élus sont évidemment amenés à diversifier leurs activités et à éprouver différentes émotions, ils tendent cependant – pour des raisons qu'il est difficile d'établir clairement avec les outils généralement mis en œuvre dans la science politique – à privilégier un type de plaisir par rapport aux autres. Une critique formulée à l'encontre de l'analyse effectuée par Olivier Rozenberg renvoie à une possible essentialisation des passions et des émotions des hommes politiques, doublée d'un manque de prise en compte de leur interaction avec le cadre institutionnel ; l'auteur estime a posteriori qu'il n'existe pas de passions exogènes, naturelles, et des situations où elles s'exprimeraient forcément. Mais ce point reste encore à explorer.

## Bibliographie générale

ABERBACH Joel D., PUTNAM Robert D., ROCKMAN Bert A., 1981, *Bureaucrats and Politicians in Western Democracies*, Cambridge, Harvard University Press, 1981

ARDANT Philippe, 2002, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, LGDJ, 14<sup>e</sup> éd.

ABELES Marc, 2000, *Un Ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob.

BARBER James David, 1965, *The Lawmakers : Recruitment and Adaptation to Legislative Life*, New Haven, Yale University Press .

BELOT Céline, BALME Richard, ROZENBERG Olivier, 2004, « A quoi jouent les mobiles ? », in Bruno CAUTRES, Nonna MAYER (dirs.), *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 325-350.

BERGMAN Torbjörn, 2000, « The European Union as the next step of delegation and accountability », *European Journal of Political Research*, vol. 37, n° 3, p. 415-429.

BEST Heinrich, GAXIE Daniel, 2000, « Detours to modernity: Longterm trends of parliamentary recruitment in Republic France (1848-1999) », in Heinrich BEST, Maurizio COTTA (dirs.), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, p. 88-137.

BEST Heinrich, COTTA Maurizio, 2000, « Between professionalization and democratization : a synoptic view on the making of the European representative » in Heinrich BEST, Maurizio COTTA (dirs.), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, p.493-526.

BIDDLE Bruce J., 1986, « Recent Developments in Role Theory », *Annual Review of Sociology*, vol. 12, p. 67-92.

BRAUD Philippe, 1996, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 3<sup>e</sup> éd.

BRIQUET Jean-Louis, 1994, « Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique », *Politix*, n°28, p.16-26.

CHAPUIS Raymond, THOMAS Raymond, 1995, *Rôle et statut*, Paris, PUF.

DOGAN Mattei, 1999, « Les professions propices à la carrière politique. Osmose, filières et viviers », in Michel OFFERLE (dir.), *La profession politique, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, p. 171-199.

DOUMIC Jean-François (dir.), 2001, *Le Guide du pouvoir*, Paris, Ed. Jean-François Doumic, 15<sup>e</sup> ed.

DREWRY Gavin, GIDDINGS Philip James (dirs.), 1996, *Westminster and Europe : the Impact of the European Union on the Westminster Parliament*, Basingstoke, Macmillan.

GARRAUD Philippe, 1994, « Le métier d'élu local : les contraintes d'un rôle », in Joseph FONTAINE, Christian LE BART (dirs.), *Le Métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, p. 29-54.

GIRARD René, 1989 (1972), *La Violence et le sacré*, Paris, Grasset.

KERROUCHE Eric, 2004, « Appréhender le rôle des parlementaires : études comparatives des recherches menées et perspectives », dans Olivier COSTA, Éric KERROUCHE, Paul MAGNETTE (dirs.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 35-55

KING Anthony, 1974, *British Members of Parliament : A Self-Portrait*, Londres, Macmillan.

KREHBIEL Keith, 1991, *Information and Legislative Organization*, Ann Arbor MI, The University of Michigan Press.

LAGROYE Jacques, 1994, « Etre du métier », *Politix*, n°28, p. 5-15.

LAGROYE Jacques, 1997, « On ne subit pas son rôle », *Politix*, n° 38, p. 7-17

MAURER Andreas, WESSELS Wolfgang, 2001, « National parliaments after Amsterdam: From Slow Adapters to National Players ? », in Andreas MAURER, Wolfgang WESSELS. (dirs.), *National Parliaments on their Ways to Europe : Losers or Latecomers ?*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, p. 425-476.

MENY Yves, 1993, « Le cumul des mandats ou l'impossible séparation des pouvoirs ? », *Pouvoirs*, n°64, p. 129-136.

NAVARRO Julien, 2005, « Comparer les rôles de représentation : bilans et perspectives de recherche », *communication présentée au séminaire « Le comparatisme dans tous ses états »*, CERVL - Pouvoir, Action Publique, Territoire, Bordeaux, le 7 mars, [En ligne] URL : [http://www.durkheim.sciencespobordeaux.fr/archives\\_semgeneral05.htm](http://www.durkheim.sciencespobordeaux.fr/archives_semgeneral05.htm). Consulté le 30 mai 2013.

– 2009, *Les députés européens et leur rôle : sociologie des pratiques parlementaires*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.

NAY Olivier, 2003, « La vie à l'Assemblée, angle mort de la science politique française », *Revue suisse de science politique*, n°9, p.83-96.

NORTON Philip, 1990, « Conclusion: Legislatures in Perspective », in Philip NORTON(dir.), *Parliaments in Western Europe*, London, Frank Cass, p. 143-152,

– 1998, « Conclusion: Do Parliaments make a Difference? », in Philip Norton (dir.) *Parliaments and Governments in Western Europe*, London, Frank Cass, p. 190-208.

PACTET Pierre, 2002 (21<sup>e</sup> éd.), *Institutions politiques*, Droit constitutionnel, Paris, Armand Collin.

PARODI Jean-Luc, PATRIAT Claude (dirs), 1992, *L'Hérédité en politique*, Paris, éd. Economica.

PAYNE James L., WOSHINSKY Olivier H., VEBLEN Eric P., COOGAN William H., BIGLER Gene E., 1986 (1984), *Motivation of Politicians*, Chicago, Nelson-Hall.

*Politix*, « Le métier d'élus : jeux de rôles », 1994, n°28.

– « L'institution des rôles politiques », 1997, n°38.

ROCHEBLAVE Anne-Marie, 1963, « La notion de rôle : quelques problèmes conceptuels », *Revue française de sociologie*, vol. 4, n° 3, p. 300-306.

ROCHEBLAVE-SPENLE Anne-Marie, 1998, « Rôles et statuts » in Encyclopaedia Universalis, *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Encyclopaedia Universalis & Albin Michel, p.677-684.

RAUNIO Tapio, 1999, « Always one step behind ? National Legislatures and the European Union », *Government and Opposition*, vol. 34, n°2, p.180-202.

RAUNIO Tapio, HIX Simon, 2000, « Backbenchers Learn to Fight Back : European Integration and Parliamentary Government », *West European Politics*, vol. 23, n° 4, p. 142-168.

RAUNIO Tapio, WIBERG Matti, 2000, « Does Support Lead to Ignorance? National Parliaments and the Legitimacy of EU Governance », *Acta Politica*, vol. 35, n°2, p. 146-168.

SADRAN Pierre, 1998, *Le Cumul des mandats*, Paris, Presses de Sciences Po.

SEARING Donald D., 1991, « Roles, Rules, and Rationality in the New Institutionalism », *The American Political Science Review*, vol. 85, n°4, p. 1239-1260.

– 1994, *Westminster's World. Understanding Political Roles*, Cambridge, Harvard University Press.

SOMIT Albert, 1994, « ... And Where We Came Out », in Albert SOMIT, Rudolf WILDENMANN, Bernard BOLL, Andrea ROMMELE (dirs.), *The Victorious Incumbent. A Threat to Democracy?*, Aldershot, Dartmouth, p. 11-18.

THOMASSEN Jacques, ESAIASSON Peter, 2006, « Role Orientations of Members of Parliament », *Acta Politica*, vol. 41, n°3, p. 217-231.

*Trombinoscope 1998 : l'annuaire professionnel du monde politique*. Tome 1 : Parlement, gouvernement, institutions, Levallois-Perret, Publications professionnelles parlementaires, 19<sup>e</sup> éd.

VIET Jean, 1960, « La notion de rôle en politique », *Revue française de science politique*, vol. 10, n° 2, p. 309-334.

Wahlke J., Eulau H., Buchanan W., Ferguson L., 1962, *The legislative system. Explorations in legislative behavior*, London, J. Wiley & Sons.

WEBER Max, 2003 (1919), « La profession et la vocation de politique », in *Le Savant et le politique*, Paris, La Découverte, p.117-206.

*Who's Who in France ? 2000*, 1999, Levallois-Perret, ed. Jacques Lafitte, 31<sup>e</sup> édition.

WOSHINSKY Olivier H, 1973, *The French Deputy. Incentives and Behavior in the national Assembly*, Lexington, Lexington Books.

YSMAL Colette, 1994, « Incumbency in France : Electoral Instability as Way to Legislative Turnover », in Albert SOMIT, Rudolf WILDENMANN, Bernhard BOLL, Andrea ROMMELE (dirs.), *The Victorious Incumbent. A Threat to Democracy?*, Aldershot, Dartmouth, p.190-217.

## **Annexes : Éléments de compréhension du contexte de l'enquête**

Seront ici développés trois points, à destination des non spécialistes des études européennes ou des études parlementaires (l'ensemble des chiffres cités ici sont repris des publications d'Olivier Rozenberg et n'engagent que ce dernier) : un point sur la mise en perspective de la faiblesse ordinaire du Parlement français ; un point sur la professionnalisation politique des parlementaires français ; un point plus général sur l'évolution du contexte politique durant la période couverte par l'enquête.

### **Annexe 1. La mise en perspective de la faiblesse ordinaire du Parlement français**

L'attribution de prérogatives spécifiques aux Parlements nationaux en matière d'information et d'examen de la législation communautaire en projet ne semble pas, selon Olivier Rozenberg, suffire à modifier la thèse de la marginalité des parlements nationaux vis-à-vis de la gouvernance européenne. L'eupéanisation du Parlement français semble en effet faible : les débats européens en séance sont rares, l'autorité des délégations limitée, les résolutions peu nombreuses, et surtout le cercle des parlementaires mobilisés restreint.

Il faut toutefois recontextualiser la situation française par rapport aux autres pays européens. Par exemple, Philip Norton positionne les parlements français et irlandais parmi les moins actifs en Europe<sup>79</sup>. Son constat, établi sur la base de différentes contributions monographiques, est que les parlements les plus influents sont les plus institutionnalisés, l'institutionnalisation renvoyant pour lui au degré de formalisation des structures internes qui organisent les assemblées, notamment les commissions parlementaires.

Mais selon d'autres spécialistes l'Assemblée nationale et le Sénat se situaient à la veille de l'élargissement de 2004 au-dessous ou juste au-dessous d'une moyenne des parlements européens sur la question de leur rapport à l'UE.

---

<sup>79</sup>NORTON Philip, 1998, « Conclusion: Do Parliaments make a Difference? », in Philip NORTON (dir.) *Parliaments and Governments in Western Europe*, London, Frank Cass, p. 197.

Et aussi NORTON Philip, 1990, « Conclusion: Legislatures in Perspective », in Philip NORTON (dir.), *Parliaments in Western Europe*, London, Frank Cass, p.145.



**Tableau de l'influence des parlements en matière européenne (2000)**  
Echelle de l'influence des parlements en matière européenne (2000).

	DK	FIN	S	A	GER	NL	UK	<b>F</b>	I	IRL	B	L	P	E	GR
Bergman	15	14	13	12	11	9	10	<b>6</b>	8	7	5	4	3	2	1
Maurer/Wessels	15	12	12	12	9	9	6	<b>6</b>	3	3	3	3	3	3	3
<i>Moyenne sur 10</i>	<i>10</i>	<i>8,8</i>	<i>8,3</i>	<i>8</i>	<i>6,7</i>	<i>6</i>	<i>5,3</i>	<b>4</b>	<i>3,7</i>	<i>3,3</i>	<i>2,7</i>	<i>2,3</i>	<i>2</i>	<i>1,7</i>	<i>1,3</i>

Sources : BERGMAN Torbjörn, 2000, « The European Union as the next step of delegation and accountability », *European Journal of Political Research*, vol. 37, n° 3, p. 415-429. p. 418 ; MAURER Andreas, WESSELS Wolfgang, 2001, « National parliaments after Amsterdam: From Slow Adapters to National Players ? », in Andreas MAURER, Wolfgang WESSELS. (dirs.), *National Parliaments on their Ways to Europe : Losers or Latecomers ?*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, p. 462.

Légende : DK (Danemark), FIN (Finlande), S (Suède), A (Autriche), GER (Allemagne), NL (Pays-Bas), UK (Grande-Bretagne), F (France), I (Italie), IRL (Irlande), B (Belgique), L (Luxembourg), P (Portugal), E (Espagne), GR (Grèce).

Olivier Rozenberg estime cependant que le rôle constitutionnel du Parlement français ne diffère pas véritablement de celui des autres assemblées des Etats membres de l'UE. Cette situation tient dans une large mesure à la généralisation du modèle parlementaire d'équilibre des pouvoirs en Europe. Ainsi les parlements auraient peu d'influence en matière européenne pour la seule raison que leur marge d'action est, d'une façon générale, réduite.

Ce constat global doit cependant, de l'avis même de l'auteur, être nuancé, en raison des différences entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Si le statut de ce dernier est constitutionnellement en retrait par rapport à celui de l'Assemblée<sup>80</sup>, il assure cependant, aux termes de l'article 24.3 de la Constitution, « la représentation des collectivités locales ». Cette caractéristique peut selon Olivier Rozenberg partiellement expliquer la mobilisation des sénateurs en matière européenne, en relation avec le rôle d'élu local qui apparaît comme le plus saillant au sein du Parlement français. On aurait alors affaire à une stratégie d'extraction par le haut de leur situation (faible) au plan national. Selon Olivier Rozenberg, il ne fait pas de doute que les présidences successives du Sénat ont investi dans les affaires européennes pour faire la preuve de l'utilité de la Chambre haute, face à l'inégalité du bicamérisme en France et aux critiques quant à sa légitimité.

<sup>80</sup> Seule l'Assemblée peut mettre en cause la responsabilité politique du gouvernement. Par conséquent, le Sénat ne peut être dissout. En outre, lors du vote de la loi, le gouvernement peut, s'il le désire, faire prévaloir le point de vue de l'Assemblée (à l'exception des lois constitutionnelles et des lois organiques concernant le Sénat).

## Annexe 2. Des parlementaires professionnels

Seront ici développés deux points intimement liés : un point sur le mouvement de professionnalisation politique des parlementaires ; un point sur le cumul des mandats.

### La professionnalisation politique des parlementaires

Des auteurs comme Daniel Gaxie ou Mattei Dogan, entre autres, attestent que si la France a connu, comme l'ensemble des démocraties occidentales, un mouvement de professionnalisation de ses élus, le contrôle opéré par les partis politiques sur le recrutement des parlementaires y est moins significatif qu'ailleurs. La faiblesse des partis politiques est, en outre, plus prononcée traditionnellement à droite qu'à gauche. L'examen de la situation française montre cependant l'inachèvement de la constitution d'une classe parlementaire de politiciens professionnalisés. Les notables et les libres entrepreneurs côtoient toujours ainsi les professionnels. Les parlementaires possèdent, en effet, souvent antérieurement un capital personnel constitué indépendamment (ou en partie indépendamment) de leur parti. Trois types de ressources, distinctes et cumulables, aident au recrutement.

La filiation personnelle constitue un premier élément trop souvent négligé<sup>81</sup>. Beaucoup de parlementaires sont fils, filles ou neveux de députés, de sénateurs, de maires ou de ministres.

Ensuite, la possession de mandats politiques territoriaux est une condition presque indispensable pour devenir député, et a fortiori sénateur. Environ 90 % des députés sont membres d'assemblées locales ou régionales au moment de leur entrée en fonction<sup>82</sup>. La tendance est générale, elle touche toutes les familles politiques. Elle est de plus ancienne : on l'observe dès les débuts de la III<sup>e</sup> République. Elle a été alimentée par la multiplication des postes consécutive aux lois de décentralisation de 1982. Ce niveau de 90 % place la France en

---

<sup>81</sup> Les héritiers se comptent parmi les députés de base comme parmi les dirigeants de premier plan. Sur ce point, voir PARODI Jean-Luc, PATRIAT Claude (dirs), 1992, *L'Héritité en politique*, Paris, éd. Economica.

<sup>82</sup> BEST Heinrich, GAXIE Daniel, « Detours to modernity: Longterm trends of parliamentary recruitment in Republic France (1848-1999) », in Heinrich BEST, Maurizio COTTA (dirs), 2000, *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, p. 98.

tête des pays d'Europe, puisque la moyenne européenne est de l'ordre de 60 % des élus occupant un poste local au moment de leur élection à la Chambre basse<sup>83</sup>.

En dernier lieu, l'appartenance à la haute fonction publique, et à plus forte raison aux grands corps de l'Etat, constitue une ressource particulièrement prisée. Plusieurs parcours mènent ainsi de l'Ena (Ecole nationale de l'administration) à l'Assemblée. Un haut fonctionnaire peut souvent aujourd'hui devenir membre d'un cabinet ministériel, voire d'un gouvernement ou de l'équipe dirigeante d'un parti politique. Ainsi coopté par le haut, il est en bonne posture pour obtenir, ensuite, une investiture pour les élections législatives. Le cursus est inversé par rapport à un modèle démocratique simple, dans lequel l'élection ouvre la porte aux postes (ministériels) d'influence. Avec ce nouveau cursus les mandarins, c'est-à-dire ceux qui ont été sélectionnés sur concours universitaires, accèdent d'abord au sommet de l'Etat puis sont ensuite parachutés sur des terres d'élection<sup>84</sup>. En outre, en l'absence d'un véritable statut de l'élu, les fonctionnaires (et les retraités) sont dans une situation plus confortable que les actifs du privé confrontés à une plus grande incertitude professionnelle au terme de leur mandat. Ces deux éléments distincts se conjuguent, et expliquent que 42 % des députés de la promotion 1997 et 27 % de celle de 2002 étaient composées de fonctionnaires. Parmi les 577 députés élus en 1997, 44 appartenaient à des grands corps de l'Etat (31 en 2002), 21 étaient des fonctionnaires de catégorie A (30 en 2002) et 6 des magistrats (5 en 2002)<sup>85</sup>.

Au total, les parlementaires français peuvent être vus comme des politiciens professionnels (c'est-à-dire vivant de la politique à plein temps) contrôlés par des partis, mais

---

<sup>83</sup> Durant les années 1990. La moyenne européenne est calculée à partir de onze pays. La Finlande et la Norvège sont les seuls à atteindre des taux proches de ceux de la France. Sur ce point, voir BEST Heinrich, COTTA Maurizio, 2000, « Elite Transformation and Modes of Representation since the Mid-Nineteenth Century: Some Theoretical Considerations » in Heinrich BEST, Maurizio COTTA (dirs), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, p. 498.

<sup>84</sup> « En somme, la République mandarinale est un système politique où des hauts fonctionnaires exercent un pouvoir dominant au détriment des représentants élus », DOGAN Mattei, 1999, « Les professions... », art. cit., p. 185.

<sup>85</sup> Sources : ministère de l'Intérieur (citées par l'auteur). Cependant, le nombre d'employés du secteur public se situe dans la moyenne européenne depuis le début des années 1990. Parmi les parlementaires fonctionnaires, la France compte davantage d'enseignants et de professeurs que ses voisins. Cf. BEST Heinrich, COTTA Maurizio, 2000, art. cit., p. 501-502.

disposant d'un important capital politique personnel fondé sur leur hérédité, leur enracinement électoral local et/ou sur leur appartenance à la haute fonction publique.

L'inachèvement de la professionnalisation des députés et la conservation de ressources propres contribuent ainsi à différencier fortement les élus selon le type de capital constitué et de parcours biographique suivi. Fondées sur des données biographiques, sociologiques ou politiques, la typologie « notable local / militant de parti / membre de cabinet ministériel (parachuté) » différencie les députés en fonction de leur parcours et de leurs ressources. Elle ne constitue cependant pas directement des répertoires où figureraient des rôles endossés ou endossables. Cette distinction rend seulement compte des logiques de recrutement du député, tandis que les rôles caractérisent le député en acte, une fois son élection acquise.

## Le cumul des mandats

La dimension notabiliaire de la représentation parlementaire française s'observe à travers la généralisation du cumul des mandats politiques. Selon les propres calculs d'Olivier Rozenberg, 76 % des députés composant l'Assemblée à la fin de la onzième législature (début 2002) cumulaient leur mandat parlementaire avec au moins un mandat local<sup>86</sup>. Au milieu de la douzième législature (début 2005), ce taux atteignait 88 %. Un député sur deux occupe, en outre, une position exécutive territoriale, qu'il s'agisse de celle de maire, de président de conseil général ou de conseil régional.

De plus, si les parlementaires ne sont pas que des parlementaires, ils le restent longtemps : en 1997, 300 des 577 députés élus étaient sortants<sup>87</sup>. Si l'on fait la moyenne des

---

<sup>86</sup> Sources : Assemblée nationale (citées par Olivier Rozenberg). Philippe Ardant avance un taux encore plus élevé : selon ce dernier, au printemps 1998, 90 % des députés et 78 % des sénateurs exerçaient un autre mandat : 55 % des députés et 47 % des sénateurs étaient maires. Cf. ARDANT Philippe, 2002, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, LGDJ, 14<sup>e</sup> éd., p. 538. Yves Mény souligne que le cumul s'est constamment renforcé avec le temps : en 1936, 36 % des députés cumulaient, ce chiffre passant à 42 % en 1956 et à 86 % en 1988 (1993, « Le cumul des mandats ou l'impossible séparation des pouvoirs ? », *Pouvoirs*, n° 64, p. 129-136). Voir aussi SADLAN Pierre, 1998, *Le Cumul des mandats*, Paris, Presses de Sciences Po.

<sup>87</sup> De l'avis même d'Olivier Rozenberg, les données comparées sur le taux de renouvellement des chambres basses doivent être considérées avec une certaine prudence. Des députés socialistes de 1988 à 1993, ayant échoué en 1993, ont été élus en 1997. Ils ne peuvent pas être confondus avec les députés impétrants. L'effectif de la présente enquête comporte peu de témoins impétrants (N = 8) ; parmi eux sept sont des membres de la majorité plurielle de 1997 (sont donc enregistrés ici les effets du renouvellement de 1997) ; un seul est UMP (élu pour la première fois en 2002). Il en va de même pour les députés de droite de 1993 à 1997, de retour au Palais-Bourbon en 2002 après un échec électoral en 1997.

onze élections législatives qui ont eu lieu de 1962 à 2002, ce sont 316 députés qui sont réélus à chaque scrutin.

En 2002, les 577 élus se répartissent ainsi : 332 députés sortants, 70 anciens députés<sup>88</sup> et 175 personnes n'ayant jamais été élues à ce poste. La « faiblesse » relative du taux de renouvellement des élus est cependant loin d'être une spécificité française et s'observe dans l'ensemble des démocraties occidentales<sup>89</sup>. Cette tendance est même moins marquée en France par rapport à d'autres pays. Ainsi, entre 1945 et 1993, un député français était élu en moyenne pour une durée de 2,6 mandats correspondant à un peu moins de sept années, et seuls 58 % des députés effectuaient plus d'un mandat<sup>90</sup>. Cela indique que les députés français étaient moins bien lotis que nombre de leurs homologues, dont les mandats durent en moyenne huit (Allemagne), douze (Etats-Unis) et même près de vingt ans (Royaume-Uni)<sup>91</sup>.

En France, la multiplication des alternances et le raccourcissement des législatures ont de plus profondément modifié le parcours d'un député. Les carrières tendent maintenant à se raccourcir ou à emprunter des trajectoires sinueuses, certains anciens députés revenant à la chambre après une éclipse de plusieurs années, pendant laquelle ils s'étaient repliés sur leurs mandats territoriaux ou sur d'autres activités. Si les données récentes manquent sur le sujet, il ne fait pas de doute selon l'auteur que les circonscriptions sûres se raréfient<sup>92</sup>. Avec la victoire de près d'un candidat sur deux (277 sur 577) n'ayant pas siégé lors de la précédente législature, les élections législatives de 1997 constituent d'ailleurs un appel d'air : le taux de renouvellement est supérieur de près de vingt points à la moyenne européenne. Il n'a jamais été aussi élevé depuis 1958 et atteint la proportion record de 80 % pour le groupe socialiste<sup>93</sup>.

---

<sup>88</sup> Parmi l'ensemble des élus de 2002, 65 sont ministres ou l'ont été, 24 ont été membres du Parlement européen et cinq sénateurs.

<sup>89</sup> BEST Heinrich, COTTA Maurizio, 2000, art. cit., p. 504.

<sup>90</sup> Idem.

<sup>91</sup> Le record britannique indique cependant que la durée moyenne des carrières parlementaires dépend aussi de la compatibilité entre les fonctions parlementaires et gouvernementales. Sur ce point, voir SOMIT Albert, 1994, « ... And Where We Came Out », in Albert SOMIT, Rudolf WILDENMANN, Bernhard BOLL, Andrea ROMMELE (dirs.), *The Victorious Incumbent. A Threat to Democracy?*, Aldershot, Dartmouth, p. 12-13.

<sup>92</sup> Entre 1958 et 1981, seules 21 % des circonscriptions ont élu des représentants appartenant à un même parti politique ou à une même coalition. YSMAL Colette, 1994, « Incumbency in France : Electoral Instability as Way to Legislative Turnover », in Albert SOMIT, Rudolf WILDENMANN, Bernhard BOLL, Andrea ROMMELE (dirs.), *The Victorious Incumbent. A Threat to Democracy?*, Aldershot, Dartmouth, p.211.

<sup>93</sup> Compte tenu de l'ampleur de la victoire de la droite en 1993, la proportion de députés socialistes n'ayant pas participé à la précédente législature est plus important en 1997 qu'en 1981. Cf. BEST Heinrich, GAXIE Daniel, 2000, art. cit., p. 106.

## Annexe 3 : Evolution du contexte politique

Ne seront évoqués ici que quelques points utiles pour comprendre les développements effectués par Olivier Rozenberg : un point sur l'évolution du rapport des forces politiques au Parlement, et un point sur le contexte au niveau européen.

### A l'Assemblée nationale

Les sièges de députés obtenus par les partis politiques aux élections législatives

	PS	RPR/UMP	UDF <sup>94</sup>	PC	div. g. <sup>95</sup>	Verts	FN
1993	70	247	213	23	avec PS	0	0
1997	245	140	117	37	29	8	1
2002	147	376	23	21	7	3	0

Source : PACTETPierre, 2002 (21<sup>e</sup> éd.), Institutions politiques, Droit constitutionnel, Paris, Armand Collin.

Légende : PS (Parti socialiste), RPR (Rassemblement pour la république), UMP (Union pour un mouvement populaire), UDF (Union pour la démocratie française), PC (Parti communiste), div. g. (divers gauche), Verts (écologistes), FN (Front national).

### Au Sénat

Au Sénat, la période est marquée par les renouvellements triennaux de 1998, 2001 et 2004, qui ne modifient toutefois pas la domination de la droite.

Composition du Sénat par groupe politique entre 1998 et 2004

	Avant 2001	En 2001	En 2004
Groupe communiste républicain et citoyen	18	23	23
Groupe du Rassemblement démocratique social et européen	23	19	17
Groupe du Rassemblement pour la République	98	96	163 (UMP)
Groupe socialiste	76	83	83
Groupe de l'Union centriste	51	53	29
Groupe des Républicains et indépendants	45	40	UMP
Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe	8	6	6

<sup>94</sup> En 1997, UDF et divers droite.

<sup>95</sup> Divers gauche en 1997 et Parti radical de gauche en 2002.

A noter que le 2 octobre 1998, Christian Poncelet succède au centriste René Monory (en place depuis 1992, succédant lui-même à Alain Poher, centriste en fonction entre 1968 et 1992) à la Présidence du Sénat, il est le premier élu gaulliste à cette fonction.

## Au niveau européen

La fin des années 1990 correspond à une réorientation majeure de la construction européenne. Après les années Delors et la décision de faire le grand marché puis l'euro, le « nouveau modèle européen » est marqué par une certaine reprise en main par les gouvernements nationaux de l'UE et par l'affirmation du Parlement européen, sur fond de divergence entre Etats membres, notamment au sein du couple franco-allemand. Au lendemain du traité de Maastricht (1992), la mise en place de l'union économique et monétaire devient la principale priorité de l'Union. D'une façon générale, les questions institutionnelles ont été extrêmement présentes dans l'agenda européen durant cette période, à travers les révisions des traités adoptées à Amsterdam en 1997, à Nice en 2000 et à Rome en 2004.

L'agenda européen a également été rythmé au niveau institutionnel par : les élections européennes de 1999, le renouvellement du collège de commissaires (suite à la démission de la commission Santer en mars 1999), la convention consacrée à la rédaction d'une Charte des droits fondamentaux en 2000, la convention pour la constitution européenne en 2002-2003, la conférence intergouvernementale en 2003-2004, l'élargissement de 2004 avec l'entrée de dix nouveaux pays<sup>96</sup>, les élections européennes et le renouvellement de la commission en 2004<sup>97</sup> ; et enfin le référendum de 2005 sur le Traité constitutionnel européen.

Au cours de la période étudiée, la présidence du Conseil européen par la France en 2000 (second semestre), ouverte durant la tenue d'une conférence intergouvernementale sur la charte des droits, a été dominée par les questions institutionnelles et a débouché sur traité de Nice (signé en février 2001).

---

<sup>96</sup> Le 1<sup>er</sup> mai 2004, la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie font leur entrée dans l'Union.

<sup>97</sup> Le Président José Manuel Barroso a été, pour la première fois dans l'histoire de l'institution, contraint par le Parlement européen de revoir la liste des commissaires pressentis.

Les directives transposées durant la législature ont pour leur part été nombreuses. Parmi les plus controversées ou discutées, figurent notamment : l'ouverture du marché de l'électricité, l'autorisation du travail de nuit des femmes, l'ouverture du marché gazier (finalement repoussée), la conformité à la directive de 1979 sur les oiseaux sauvages, dans le contexte du vote de lois sur la chasse en 1998 et en 2000.

Plusieurs enjeux ont marqué l'agenda européen au tournant des années 2000 : l'évolution de la PAC (politique agricole commune), les négociations commerciales internationales, le développement d'une politique extérieure européenne, la définition d'objectifs communs en matière de politiques sociales et d'emploi avec la directive Bolkenstein (adoptée en 2006).

Après 2002, le débat français relatif aux affaires européennes a porté sur : la limitation du déficit budgétaire imposée par le Pacte de stabilité, la possibilité de baisser la TVA sur certains services, sur l'élargissement ou encore la question de l'adhésion de la Turquie.

La place occupée par les Parlements nationaux constitue un élément du débat institutionnel récurrent, même si cet élément n'est pas central. La dixième législature (1993-1997) est la période de mise en place des procédures instituées en 1992, au moment de la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht. La délégation pour l'UE connaît ainsi une montée en puissance progressive de 1993 à 1997. En 1997, un protocole du traité d'Amsterdam reconnaît officiellement le rôle des Parlements nationaux. La déclaration de Laeken, adoptée les 14 et 15 décembre 2001, fait figurer leur rôle parmi les quatre sujets à l'ordre du jour de la réflexion sur « l'avenir de l'Europe ».